

Bulletin mensuel des postes et télégraphes

France. Ministère des postes. Auteur du texte. Bulletin mensuel des postes et télégraphes. 1900-04.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

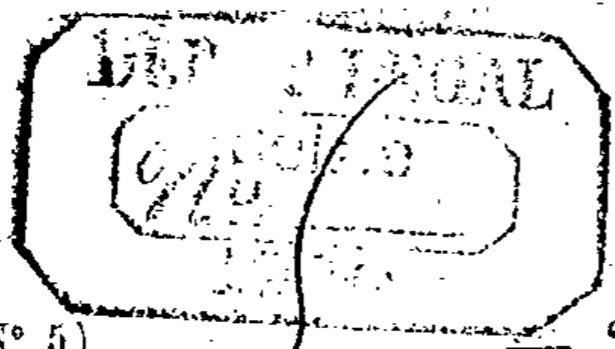
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.



ANNEXE (N° 5)
AU BULL. MENS. N° 4.
1900.

— 231 —

N° 5.

ANNEXE AU BULLETIN MENSUEL DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

AVRIL 1900.

SOMMAIRE.

	Pages.
CRÉATION et ouverture de bureaux de poste.....	232
CRÉATION de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux et de circuits téléphoniques.....	235
ANNOTATIONS à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.....	237
ANNOTATIONS à la Nomenclature des bureaux télégraphiques par département (n° 500-43)..	240
FRANCHISES télégraphiques.....	242
ANNOTATIONS à la Nomenclature des bureaux de poste britanniques.....	242
ANNOTATIONS à l'Instruction générale des Postes.....	244
ANNOTATIONS au Tarif des Postes.....	245
ANNOTATIONS à la Nomenclature des escales.....	245
ACHEMINEMENT des correspondances à destination de l'île Maurice. — Annotations à la Nomenclature des escales.....	245
BÂTIMENTS en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer.....	245
FRANCHISES postales. — Modifications à apporter à l'Annexe au Manuel des franchises postales. (Franchises du service militaire.).....	245
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier des années 1900 et 1899. — France.....	250
ÉTAT comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier des années 1900 et 1899. — Algérie.....	251
TABLEAU des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mars 1900.....	252
ANNOTATIONS à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales).....	252
ANNOTATIONS à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.....	253
FAITS divers.....	255
ARRÊTÉS ministériels, des 24 et 31 mars 1900, décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.....	257
NOMINATIONS d'un Directeur de bureaux ambulants et de Directeurs départementaux.....	259
NOMINATIONS et mutations.....	261

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 1^{er} BUREAU.
ORGANISATION DES BUREAUX ET DE LA DISTRIBUTION.

Création et ouverture de bureaux de poste.

Création de recettes simples des Postes de 3^e classe.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Seine-et-Oise.....	Orphin.....	15 novembre 1899.
Basses-Alpes.....	Jausiers (1).....	14 juin 1899.
Eure-et-Loir.....	Sorel-Moussel (1).....	26 octobre 1899.
Côte-d'Or.....	Marigny-le-Cahouet (1).....	Idem.

(1) Conversion de l'établissement de facteur-receveur existant dans la commune.

Par arrêté ministériel, en date du 14 juin 1899, la recette simple municipale des Postes et des Télégraphes existant dans la section de *Villeurbanne-les-Charpennes* (Rhône) a été convertie en bureau de l'État.

Création d'établissements de facteur-receveur.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Martigny.....	21 octobre 1899.
Idem.....	Mézières-sur-Oise.....	25 octobre 1899.
Ardennes.....	Les Mazures.....	30 novembre 1899.
Aube.....	Saint-Jean-de-Bonneval.....	Idem.
Marne.....	Bouy.....	9 octobre 1899.
Seine-et-Marne.....	Le Pin.....	30 novembre 1899.
Oise.....	Bailleul-sur-Thérain.....	Idem.
Vaucluse.....	Lacoste.....	13 janvier 1900.
Idem.....	Saint-Christol.....	13 novembre 1899.
Idem.....	Viens.....	Idem.
Isère.....	Brézins.....	18 novembre 1899.
Indre.....	Vicq-sur-Nahon.....	24 octobre 1899.
Yonne.....	Arthonnay.....	21 octobre 1899.
Tarn-et-Garonne.....	Cazals.....	12 décembre 1899.
Hérault.....	Le Soulié (1).....	30 novembre 1899.
Meuse.....	Eix.....	10 novembre 1899.
Nièvre.....	Cossaye.....	Idem.
Haute-Loire.....	Saint-Christophe-sur-Delaison.....	30 novembre 1899.
Rhône.....	Montrottier.....	Idem.
Aveyron.....	Le Nayrac.....	24 novembre 1899.
Basse-Pyrénées.....	Monguerre.....	30 novembre 1899.
Saône-et-Loire.....	Varennes-le-Grand.....	22 janvier 1900.

(1) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS OÙ LES NOUVEAUX BUREAUX ont été installés.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Vienne.....	Payroux.....	11 août 1899.
Vendée.....	Dainvix.....	25 octobre 1899.
Ain.....	Charix.....	27 décembre 1898.
Charente.....	Montjean.....	25 octobre 1899.
Gironde.....	Mestrieux.....	9 octobre 1899.
<i>Idem.</i>	Frontenac (2).....	12 janvier 1900.
Ardèche.....	Saint-Montant.....	10 octobre 1899.
Haute-Garonne.....	Launac.....	14 octobre 1899.
Loir-et-Cher.....	Meusnes.....	25 octobre 1899.
Sarthe.....	Moncé-en-Saosnois.....	<i>Idem.</i>
Orne.....	La Baroche-sous-Lucé.....	30 novembre 1899.
Drôme.....	Montrigaud (2).....	8 février 1899.
Aisne.....	Mont-Notre-Dame.....	30 novembre 1899.
Allier.....	Échassières.....	<i>Idem.</i>
Basses-Alpes.....	Cruis.....	<i>Idem.</i>
Alpes-Maritimes.....	La Gaude.....	22 décembre 1899.
Dordogne.....	Liorac (1).....	30 novembre 1899.
Loir-et-Cher.....	Soings (1).....	4 octobre 1899.
Loire.....	Cordelle.....	30 novembre 1899.
Oise.....	Arsy.....	<i>Idem.</i>
Seine-et-Oise.....	Montnagny.....	17 février 1900.
Tarn.....	Villecave-sur-Vère.....	26 septembre 1899.
Var.....	Ampus (1).....	14 décembre 1898.
Vaucluse.....	Malmort (1).....	16 décembre 1899.
Hérault.....	Causse-de-Ja-Selle (2).....	25 octobre 1899.

(1) Conversion de la recette auxiliaire rurale des Postes existant dans la commune.
(2) Conversion de l'établissement de facteur-receveur municipal existant dans la commune.

Fermeture provisoire d'une recette simple des Postes de 3^e classe.

Par arrêté du 1^{er} mars 1900, le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes a autorisé la fermeture provisoire de la recette simple des Postes et des Télégraphes de *Saint-Marcellin* (Loire).

Création d'une recette auxiliaire urbaine des Postes.

DÉPARTEMENT.	DÉSIGNATION DU BUREAU.	DÉSIGNATION DU BUREAU D'ATTACHE.	DATE D'OUVERTURE.
Yonne.....	Auxerre A.....	Auxerre.....	16 avril 1900.

Les recettes auxiliaires de Paris n° 27 A (rue Dupont-des-Loges, n° 13), et de Paris n° 63 B (boulevard de la Gare, n° 152) ont été mises en activité le 1^{er} avril 1900.

Est fixée au 25 mars 1900 la date d'ouverture du Bureau du Pavillon de la Presse à l'Exposition universelle.

L'ouverture des bureaux annexes de l'Exposition universelle désignés ci-après est fixée :

- 1° Au 2 avril 1900 pour le bureau du pont de l'Alma ;
- 2° Au 7 avril 1900 pour celui du palais des Beaux-Arts ;
- 3° Au 10 avril 1900 pour celui de l'avenue de Suffren ;
- 4° Au 12 avril 1900 pour celui du pont d'Iéna.

Par arrêté du 7 décembre 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation en établissement de facteur-receveur de l'État de la distribution auxiliaire fonctionnant à *Sidi-Mesrich* (Constantine), et la création d'un établissement de facteur-receveur à *Munier* (Constantine).

La date de la mise en activité de ces deux bureaux a été fixée au 16 mars 1900.

Par arrêté du 2 mars 1900, le Gouverneur général de l'Algérie a décidé la suppression, à partir du 13 janvier 1900, de l'établissement de facteur-receveur auxiliaire militaire de *Hassi-Inisel* (Alger).

Par arrêté du 26 décembre 1899, le Gouverneur général de l'Algérie a autorisé la transformation en établissement de facteur-receveur de l'État de la distribution auxiliaire fonctionnant à *Morsott* (Constantine).

Création et ouverture de bureaux temporaires.

Il sera ouvert, cette année, pendant la saison d'été, dans les localités désignées ci-après des bureaux de poste temporaires qui effectueront les mêmes opérations que les établissements de poste permanents similaires.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES BUREAUX.	DATES		NATURE DE L'ÉTABLISSEMENT. temporaire.
		D'OUVERTURE.	de FERMETURE.	
AUDE.....	Escouloubre.....	1 ^{er} juillet..	31 octobre.	Facteur-receveur.
AVYRON.....	Silvanès.....	16 juin....	15 septemb.	Recette.
LOIRE-INFÉRIEURE.....	La Baule (1).....	1 ^{er} juillet..	30 septemb.	Idem.
	Préfailles-la-Plaine.....	16 juin....	Idem.....	Idem.
PUY-DE-DÔME.....	Châteaunouf-les-Bains...	Idem.....	15 septemb.	Idem.
	Saint-Noctaire-le-Bas (1).	Idem.....	Idem.....	Idem.
HAUTES-PYRÉNÉES.....	Barrèges.....	16 mai....	15 octobre.	Idem.
	Gavarnie.....	15 juin....	15 septemb.	Idem.
SEINE-INFÉRIEURE.....	Saint-Sauveur-les-Bains..	1 ^{er} juin... .	30 septemb.	Idem.
	Les Petites Dalles.....	Idem.....	15 octobre.	Idem.

(1) Bureau temporaire municipal.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉPHONIQUE INTÉRIEURE ET INTERNATIONALE.

Création de réseaux téléphoniques. — Ouverture de réseaux
et de circuits téléphoniques.

Création de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Aisne.....	Seraucourt-le-Grand.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	21 mars 1900.
Aude.....	Lézignan.....	Idem.....	17 mars 1900.
Bouches-du-Rhône.	Port-S ^t -Louis-du-Rhône.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Mi amas.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Saint-Cbamas.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Istres.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Étresses.....	Idem.....	Idem.
Doubs.....	Montechéroux.....	Idem.....	21 mars 1900.
Idem.....	Vaufrey.....	Idem.....	Idem.
Eure-et-Loir.....	Beaumont-les-Autels.....	Idem.....	3 avril 1900.
Idem.....	Cloyes.....	Idem.....	Idem.
Manche.....	Cherbourg.....	Idem.....	17 mars 1900.
Marne [Haute-].	Andelot.....	Idem.....	9 avril 1900.
Idem.....	Arc-en-Barrois.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Bologne-sur-Marne.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Bourmont.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Breuvannes.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Bussières-les-Beumont.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Châteauvillain.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Chevillon.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Clefont.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Dancevir.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Dommartin.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Doulaincourt.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Doulevant.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Fais Billot.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Ferté-sous-Amance (La).....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Froncles.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Grasnigny-Chemin.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Heuilley-Cotton.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Joinville-sur-Marne.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Jonchery.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Juzennecourt.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Longeau.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Manois.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Maranville.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Melay.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Meuse.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Montierender.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Neully-l'Évêque.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Orquevaux.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Osne-le-Val.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Poissons.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Pouilly.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Prauthoy.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Prez-sous-Lafauche.....	Idem.....	Idem.

DÉPARTEMENTS.	NOMS DES LOCALITÉS où les nouveaux réseaux doivent être installés.	ÉTIENDUE DES RÉSEAUX.	DATES DES ARRÊTÉS de création.
Marne (Haute-)	Rimaucourt.....	Cercle de 1,500 mètres de rayon..	9 avril 1900.
Idem.....	Roches-sur-Rognon.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Rolampont.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Sommevoire.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Thonnance-les-Joinville..	Idem.....	Idem.
Idem.....	Vignory.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Voisey.....	Idem.....	Idem.
Meurthe-et-Moselle	Briey.....	Idem.....	21 mars 1900.
Idem.....	Joef.....	Idem.....	Idem.
Nord.....	Bousies.....	Idem.....	17 mars 1900.
Orne.....	Domfront.....	Idem.....	3 avril 1900.
Idem.....	Tessé-la-Madeleine.....	Idem.....	Idem.
Pyrénées-Orient.	Collioure.....	Idem.....	17 mars 1900.
Rhône.....	Amplepuis.....	Idem.....	21 mars 1900.
Idem.....	Ause.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Beaujeu.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Bois-d'Oingt.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Condrieu.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Lanure.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Limonest.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Monsols.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Mornant.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	Saint-Geuis-Laval.....	Idem.....	Idem.
Idem.....	S ^t -Laurent-de-Chaumontet	Idem.....	Idem.
Idem.....	S ^t -Symphorien-sur-Coise.	Idem.....	Idem.
Idem.....	Vaugneray.....	Idem.....	Idem.
Seine-et-Oise.....	Auvers-sur-Oise.....	Idem.....	26 mars 1900.
Idem.....	Montlignon.....	Idem.....	3 avril 1900.
Vosges.....	Bruyères.....	Idem.....	17 mars 1900.

Ouverture de réseaux téléphoniques.

DÉPARTEMENTS.	DÉSIGNATION DES RÉSEAUX.	DATES DE L'OUVERTURE des réseaux.
Ardennes.....	Fumay.....	20 avril 1900.
Idem.....	Givet.....	Idem.
Drôme.....	Tain.....	1 ^{er} avril 1900.
Hérault.....	Puisserguier.....	10 avril 1900.
Isère.....	Saint-Quentin-Fallavier.	23 mars 1900.
Marne (Haute).....	Clefmont.....	1 ^{er} avril 1900.
Oise.....	Maignelay.....	9 avril 1900.
Seine-Inférieure.....	Criel.....	1 ^{er} avril 1900.
Vosges.....	Arches.....	10 avril 1900.

Ouverture de circuits téléphoniques interurbains.

DÉSIGNATION des CIRCUITS.	LONGUEUR des CIRCUITS.	NATURE ET DIAMÈTRE des fils.	POINTS de COURTAGE.	DATES DE L'OUVERTURE des circuits.
	kilom.			
Saint-Quentin-Fallavier = Bourgoin..	15 500	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	23 mars 1900.
Vousy = Vertus (1).....	8 875	Bimet 2.	25 mars 1900.
Ballon d'Alsace = Giromagny.....	10 560	Fer 4 et 5 ^{m/m}	1 ^{er} avril 1900.
Maignelay = St-Just-en-Chaussée (2).	9 335	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	9 avril 1900.
Nancy = Épinal 2°.....	76 139	Cu. 5 ^{m/m}	20 mars 1900.
Lyon = Genève.....	151 293 (3)	Cu. 5 ^{m/m}	Ambérieu - Culoz- Bellegarde.....	1 ^{er} avril 1900.
Arches-Épinal.....	11 430	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	10 avril 1900.
Givet = Fumay = Mézières-Charlo- ville (4).....	23 870 42 025	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	20 avril 1900.
Paris = Charenton-le-Pont 4°.....	9 475	Circ. souter.	8 mars 1900.
Paris = Courbevoie 3°.....	9 364	Circ. souter.	10 mars 1900.
Paris = Sèvres 3°.....	12 480	Circ. souter.	4 avril 1900.
Les Essarts-le-Roi = Auffargis (5)...	2 367	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	29 mars 1900.
Daunemoine = Tonnerre (6).....	5 370	Cu. 2 ^{m/m}	4 avril 1900.
Brive = Limoges.....	98 934	Cu. 5 ^{m/m}	19 mars 1900.
Puisserguier = Béziers.....	15 785	Cu. 2 ^{m/m} 1/2.	10 avril 1900.

(1) Circuit utilisé pour les transmissions télégraphiques.
(2) Circuit Maignelay = Saint-Just-en-Chaussée = Beauvais pourvu de relais polarisés.
(3) Longueur de la section française.
(4) Circuit pourvu de relais polarisés.
(5) Circuit Les Essarts-le-Roi = Auffargis = Le Perray pourvu de relais polarisés.
(6) Circuit de bureau téléphonique municipal.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEURE.

Annotations à la Nomenclature des bureaux télégraphiques.

Additions.

Ain-el-Asker L.....	Tunisie.	Dannemoine MT.....	Yonne.
Apremont-Ain MT. RG..	Ain.	El-Kantara M.....	Constantine.
Aulnay-l.-Bondy M. RG..	Seine-et-Oise.	Fretin M. RG.....	Nord.
Barcus M. ☒.....	Basses-Pyrén ^{ées} .	Hellemmes - Lille M. ☒	
Bignan M.....	Morbihan.	RG.....	Nord.
Bourret M. RG.....	Tarn-et-Garon ^{ne}	Isle-Bouzon (L') M. ☒RG.	Gers.
Brethon (Le) M. ☒RG...	Allier.	Le Brethon M. ☒RG...	Allier.
Burgaud M.....	Haute-Garonne.	L'Isle-Bouzon M☒RG...	Gers.
Chambourcy M.....	Seine-et-Oise.	Lesquin M. RG.....	Nord.
Chassant K.....	Eure-et-Loir.	Mesnil.S ^t -Denis-Oise MT.	Oise.
Chekfa M.....	Constantine.	Nébouzat M. ☒RG.....	Puy-de-Dôme.
Courbet M.....	Alger.	Neuve-lès-la-Charité M.	Haute-Saône.

Ouled-Djellal M. Constantine.
 Payroux M. RG. Vienne.
 Plélan-le-Petit M. ☒. . . . Côte-du-Nord.
 Polaincourt M. Haute-Saône.
 Portet-Saint-Simon V. . . . Haute-Garonne.
 Rupt-Haute-Marne Abon^t. Haute-Marne.

Relié à Joinville pour la correspondance de M. Ferry.

Saint-Agil M. Loir-et-Cher.
 Saint-Césaire-Gard MT.
 (C^o de Nîmes) Gard.

Saint-Fons M. ☒ RG. . . . Rhône.
 S^t-Martin-Lars M ☒ RG. . . Vienne.
 S^t-Médard-d'Evran M. RG. Gironde.
 S^t- Quentin-Fallavier MT.
 RG. Isère.
 S^t-Sauveur-Oise M. RG. . . Oise.
 Vieq-sur-Nahon MT. RG. Indre.
 Villentrois MT. Indre.
 Vouzy MT. Marne.
 Yusuf M. Constantine.

Modifications.

- Page 18. *A l'article* : Amagne-Lucquy | Gare. | Amagne-Lucquy, 1 kil. | Ardennes.
 Lucquy, 2 kil.
substituer : Amagne-Lucquy K Ardennes et *supprimer* les mentions Amagne Lucquy 1 kil. et Lucquy 2 kil.
- 28. — Arras-Central, *substituer* l'indice C ☒ à l'indice N/2 ☒.
- 34. — Aulnay-les-Bondy | Gare. | Aulnay les-Bondy, 1 kil.
 | Aulnay-les-Bondy-sous-Bois, 2 kil.
 | Seine-et-Oise | , *substituer* : Aulnay-les-Bondy V. Seine-et-Oise, et *supprimer* les mentions Aulnay-les-Bondy 1 kil. et Aulnay-les-Bondy-sous-Bois, 2 kil.
- 56. — Compléter comme suit le renvoi correspondant à l'article « Belbeuf, abonnement . . . , etc. » « relié à Rouen pour la correspondance de M. le marquis de Belbeuf, de ses hôtes et de son personnel.
- 94. — Bucy-les-Pierrepont M. ☒ RG. Aisne, *supprimer* l'indice RG.
- 96. — Bussang M. ☒ RG.-Vosges; *supprimer* l'indice RG.
- 148. — Clos-Mortier IP. Haute-Marne, etc . . . , *substituer* l'indice « abonm^t » à l'indice IP.
- 225. — Gouesnon M. Finistère, *substituer* : Gouesnou M. Finistère (nom mal orthographié).
- 318. — Le Mesnil-Saint-Denis M. ☒ RG. Seine-et-Oise, *substituer* : Le Mesnil-Saint-Denis-Seine-et-Oise M. ☒ RG. Seine-et-Oise.
- 344. — Lorient C. ☒ Morbihan, *substituer* l'indice N/2 à l'indice C.
- 380. — Mesnil-Saint-Denis (Le) M. ☒ RG. Seine-et-Oise, *substituer* : Mesnil-Saint-Denis-Seine-et-Oise (Le) M. ☒ RG. Seine-et-Oise.
- 474. — Nangis M ☒ Seine-et-Marne, porter en regard dans la colonne des observations le renvoi suivant : « Ouvert en semaine de 7 ou 8 heures du matin à 7 heures du soir sans interruption ».
- 508. — Rosendaël M ☒ RG. Nord, ajouter en regard, dans la colonne des observations, le renvoi suivant : « Ouvert en semaine de 7 ou 8 heures du matin à 1 heure du soir, et de 2 heures à 8 heures du soir, et les dimanches et jours fériés de 7 ou 8 heures du matin à 3 heures du soir.

- Page 512. A l'article Rupt M ☒ Vosges, substituer : Rupt-Vosges, M ☒ Vosges.
- 512. — Rupt Abonn^t-Vosges, substituer : Rupt-Vosges-Abonn^t-Vosges.
- 520. — Saint-Césaire-Gard | gare | 1 kil. | Gard, substituer : Saint-Césaire-Gard V. Gard et supprimer la mention 1 kil.
- 530. — Saint-Fons | gare | 1 kil. | Rhône, substituer : Saint-Fons V. Rhône et supprimer la mention 1 kil.
- 560. — Saint-Quentin-Fallavier | gare | Saint-Quentin, 1 kil. | Isère, substituer : Saint-Quentin-Fallavier V. Isère et supprimer les mentions Saint-Quentin 1 kil. et Fallavier 3 kil.
- 562. — Saint-Saviol | gare | 5 kil. | Vienne, substituer : Saint-Saviol | gare | 4 kil. | Vienne.
- 586. — Servance M ☒ RG. Haute-Saône, supprimer l'indice RG.
- Ajouter l'indice RG. aux articles suivants : Montfaucon-Lot M ☒ Lot. — Roybon M ☒ Isère. — Serquigny M ☒ Eure. — Gouesnou M Finistère.
- ☒ aux articles suivants : Jausiers M. RG. Basses-Alpes. — Orphin M. Seine-et-Oise.

Fermeture provisoire.

Saint-Marcellin-Loire M ☒ RG..... Loire.

Suppressions.

Chamousset gare, 1 kil., Savoie.

Mazenay IP. Saône-et-Loire. Relié à Saint-Léger-sur-d'Heune, etc.

Réouverture.

Camp de Coëtquidam M^{re}..... Morbihan.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEURE.

Annotations à la Nomenclature des bureaux télégraphiques
par département (N^o 500-43).

(Direction à donner aux télégrammes.)

ADDITIONS.

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX.		
Ain	<i>Aprémont</i>	Nantua.
Allier	Brethon (Le).....	Montluçon.
Aude	Fontjoncouse.....	Lézignan.
Cantal	Lavalette.....	Carcassonne.
Charente-Inférieure	Antignac.....	Mauriac.
Corrèze	Bords.....	Tonnay-Charente.
Côtes-du-Nord	Esnandes.....	La Rochelle.
Dordogne	Forges.....	Tulle.
Eure	Plélan-le-Petit.....	Dinan.
Finistère	Saint-Pompont.....	Sarlat.
Gard	Hennezis.....	Les Andelys.
Garonne (Haute-)	Gouesnou.....	Brest.
Gers	<i>Saint-Césaire</i>	Nîmes.
Gironde	Burgaud.....	Grenade.
Indre	Isle-Bouzon (L ^e).....	Lectoure.
Isère	Saint-Médard-d'Eyrans.....	Bordeaux.
Loir-et-Cher	<i>Vicq-sur-Nahon</i>	Châteauroux.
Loiret	<i>Villentrois</i>	<i>Idem.</i>
Marne	<i>Saint-Quentin-Fallavier</i>	Bourgoin.
Morbihan	Saint-Agil.....	Vendôme.
Nord	Dampierre.....	Gien.
	<i>Vouzy</i>	Épernay.
	Bignan.....	Pontivy.
	Frétil.....	Lille.
	Hellemmes-Lille.....	<i>Idem.</i>
	Lesquin.....	<i>Idem.</i>

DÉPARTEMENTS.	BUREAUX SECONDAIRES.	BUREAUX PRINCIPAUX CORRESPONDANTS.
BUREAUX TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES MUNICIPAUX. (Suite.)		
Oise	Mesnil-Saint-Denis	Creil.
	Saint-Sauveur	Compiègne.
Oise	Magny-le-Désert	La Ferté-Macé.
Puy-de-Dôme	Aydat	Clermont-Ferrand.
	Néhouzat	<i>Idem.</i>
Pyrénées (Basses-)	Barcus	Mauléon-Soule.
Rhône	Saint-Fons	Lyon.
	Neuille-les-la-Charité	Vesoul.
Saône (Haute-)	Polaincourt	Jussey.
Sarthe	Juigné-sur-Sarthe	Sablé.
	Aulnay-les-Bondy	Le Raincy.
Seine-et-Oise	Chambourey	Saint-Germain-en-Laye.
Tarn-et-Garonne	Bourret	Montauban.
Vaucluse	Viols	Orange.
	Payroux	Civray.
Vienne	Saint-Martin-Lars	<i>Idem.</i>
Yonne	Dannemoine	Tonnerre.
GARES OUVERTES À LA TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE.		
Ain	Sathonay-Rillieux	Sathonay.
		Nogent-le-Rotrou.
Eure-et-Loir	Chassant	Chartres.
		Châteaudun.
Garonne (Haute-)	Portet-Saint-Simon	Toulouse.

2° MODIFICATIONS.

Page 144, (écluses), en regard de Gazonne (La), substituer Gien à Montargis.

Page 227, (gares), supprimer l'article : Chamoussel.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 4° BUREAU.
RÉCLAMATIONS TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES. — DISTRIBUTION. — FRANCHISES.

Franchises télégraphiques.

En vertu d'un arrêté ministériel en date du 11 avril 1900, il y a lieu d'apporter l'addition suivante à l'état général des franchises télégraphiques :

Page 25 (ancienne édition) et page 31 (nouvelle édition),

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

Directeurs des Écoles nationales d'arts et métiers	} Franchise limitée, en cas de troubles, d'épidémie, d'accidents, d'incendie ou de maladie grave d'un élève, à la correspondance échangée :
Directeurs des Écoles nationales d'horlogerie de Cluses et de Besançon	
Directeur de l'École nationale pratique d'ouvriers et de contre maîtres de Cluny.	
Directeurs des Écoles supérieures de commerce reconnues par l'État ⁽¹⁾	
Directeurs des Écoles pratiques de commerce et d'industrie ⁽²⁾	
	1° Avec le Ministre;
	2° Avec le préfet ou le sous-préfet de l'arrondissement lorsque les villes où sont situés les établissements ci-contre ne sont pas le siège d'une préfecture ou d'une sous-préfecture.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3° BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Annotations à la Nomenclature des bureaux de poste britanniques.

Les modifications suivantes devront être apportées à la nomenclature des bureaux britanniques participant au service des mandats internationaux.

1° LONDRES.

a) Changements de dénomination :

<i>Au lieu de :</i>	<i>Lire :</i>
Bell Green, Lower Sydenham, S. E	Lower Sydenham, Bell Green, S. E.
Lower Sydenham, S. E.	Lower Sydenham, Sydenham Road, No 163, S. E.
Lyham Road, Brixton, S. W.	Brixton, Lyham Road, S. W.
Rhodeswel Road, Poplar, E	Limehouse, Rodeswel Road, E.

⁽¹⁾ Ces écoles sont les suivantes : École des hautes études commerciales de Paris; École supérieure de commerce de Paris; Institut commercial de Paris; Écoles supérieures de commerce de Bordeaux, le Havre, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Rouen.

⁽²⁾ Ces écoles sont les suivantes : 1° Écoles de commerce et d'industrie d'Agen, Béziers, Boulogne-sur-Mer, Cette, Fourmies, Grenoble, le Havre, le Mans, Limoges, Marseille, Mazamet, Nantes, Nîmes, Reims, Romans, Rouen, Saint-Étienne;

2° Écoles pratiques d'industrie de Brest, Boulogne-sur-Mer, Firminy, le Havre, Lille, Marseille, Montbéliard, Merez, Pont-de-Beauvoisin, Rennes, Rouen, Saint-Chamond, Saint-Didier-la-Séauve, Saint-Étienne;

3° Écoles pratiques de commerce de Boulogne-sur Mer et Narbonne.

b) Bureau supprimé :

Mile End, Jubilee Street E.

2° ANGLETERRE.

a) Nouveaux bureaux à ajouter.

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.
Amberley Street.....	Bradford.	Holmfild	Halifax.
Ashurst.....	Lyndhurst, Hants.	Hope Street.....	Hanley, Staff.
Aylestone.....	Leicester.	Kingston Bagpuse....	Abingdon.
Barnwood	Gloucester.	Llanegryn.....	Towyn, Merioneth shire.
Birdlip.....	Gloucester.	Middleton	Tamworth.
Birlingham	Pershore.	Ports'ade.....	Brighton.
Bontnewydd.....	Carnarvon.	Scarliffe.....	Chesterfield.
Brockweir.....	Chepstow.	Siddal.....	Halifax.
Chaddlesworth	Wantage.	South Killingholme...	Ulceby, Linc.
Crackenedge	Dewsbury.	The Barracks.....	Devizes.
East Jarrow.....	Jarrow.	Thurlestone.....	Kingsbridge.
Eridge Green.....	Tunbridge Wells.	Turville Heath.....	Henley-on-Thames
Fishbourne	Chichester.	Warbreck Road.....	Blackpool.
Hambleton.....	Preston.		
Hillidge Road	Leeds.		

b) Bureau supprimé.

Melbourne Street..... Nottingham.

c) Changements de dénominations.

Au lieu de :

Albert Road (Heeley) Sheffield.....
 Barton-on-Irwell, Eccles, Lancs.....
 Burnley Wood, Burnley.....
 Cinderford, Newnham, Gos.....
 Colne Road Burnley

Lire :

Albert Road (Sheffield), Sheffield.
 Barton-on-Irwell, Manchester.
 Oxford Road (Burnley), Burnley.
 Cinderford, Gos.
 Hebrew Road, Burnley.
 Edgefield Green, Melton Constable, Norfolk
 Claremont Road, Southport.
 Westgate (Burnley), Burnley.
 Harrold, Sharnbrook, Bedfordshire.
 Hook (Surrey), Surbiton, Surrey.
 Hook Road, Surbiton, Surrey.
 Lightbowne Road (Moston), Manchester.
 London Road, n° 156 (Croydon), Croydon.
 Patricroft, Manchester.
 Ruspidge, Cinderford, Gos.
 Colne Road Burnley.
 South Road (Sheffield), Sheffield.
 Stafford Street (Sheffield), Sheffield.
 Tolworth, Surbiton, Surrey.

3° ÉCOSSE.

a) *Changement de dénomination :*

<i>Au lieu de :</i>		<i>Lire :</i>
Torrison, Auchnasheen, Ross-shire.		Torrison, Auchnasheen, Ross-shire.

4° IRLANDE.

a) *Nouveaux bureaux à ajouter.*

NOMS DES BUREAUX.	COMTÉS.	NOM DU BUREAU.	COMTÉ.
Ballincurrig.....	Midleton.	St. Margaret's.....	Co. Dublin.

c) *Changements de dénomination :*

<i>Au lieu de :</i>		<i>Lire :</i>
Ballybrack, Dalkey, Co. Dublin.....		Ballybrack, Killiney, Co. Dublin.
Ballyduff, Lismore, Co. Waterford,.....		Ballyduff, Co. Waterford.
Blessington, Co. Wicklow.....		Blessington, Dublin.
Killiney, Dalkey, Co. Dublin.....		Killiney, Co. Dublin.
Lorrha, Roscrea.....		Lorrha, Parsonstown.
Shercock, Carrickmacross.....		Shercock, Carrickmacross, Co. Monaghan.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU.
ORGANISATION DU SERVICE DES MANDATS-POSTE. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

Annotations à l'Instruction générale des Postes.

Article 1193, deuxième alinéa. — Modifier comme suit la rédaction de cet alinéa : « Lors du dépôt des mandats et du bordereau, le préposé remet à l'intéressé un récépissé n° 1432 et s'entend avec lui pour déterminer, etc... (le reste sans modifications).

Article 1193, troisième alinéa. — Modifier la rédaction du troisième alinéa dans les termes suivants : « Il indique le numéro du récépissé n° 1432 en tête du bordereau n° 1443, puis il s'assure que chacun des mandats, etc... (le reste sans modifications).

Cinquième alinéa. — Ajouter : « Le récépissé n° 1432 est rattaché à la souche ».

Article 2180. — A la fin du huitième alinéa, après les mots : bureaux de poste et de télégraphe, ajouter : « Redevances des boîtes particulières ».

Article 2166. — A la troisième ligne, aux mots : « dans la colonne 4 », substituer ceux-ci : « à l'article 3 du produit brut ».

DIRECTION DE L'EXPLOITATION ÉLECTRIQUE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE INTÉRIEURE.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^o BUREAU.
ORGANISATION DU SERVICE DES MANDATS-POSTE. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

Annotation à l'Instruction générale des Postes.

Article 2135, 2^o alinéa, 4^e ligne :

Supprimer la fin de l'alinéa, à partir de « établie sur formule n° 1108 » et y substituer :

« extraite du carnet A-IV. Le timbre quittance de 0 fr. 25, exigible lorsque le versement excède 10 francs, est appliqué sur la partie droite et les inscriptions manuscrites portent sur le timbre et la partie libre du timbre. »

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^o BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Annotation au Tarif des Postes.

Le bureau de poste de Quang-Tchéou (Tonkin) devra être intercalé, à son ordre alphabétique, dans la nomenclature des bureaux de poste du Tonkin, figurant à la page 69 du Tarif des Postes.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^o BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Annotations à la Nomenclature des escales.

N^{os} 13 et 199, inscrire les dates ci-après :

Colonne 4 : 12 mai, 9 juin, 7 juillet, 4 août, 1^{er} et 29 septembre, 27 octobre, 24 novembre et 22 décembre.

Colonne 8 : 28 mai, 25 juin, 23 juillet, 20 août, 17 septembre, 15 octobre, 12 novembre et 10 décembre 1900, 7 janvier et 4 février 1901.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^o BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

Acheminement des correspondances à destination de l'île Maurice. —
Annotations à la Nomenclature des escales.

A l'avenir, les correspondances à destination de l'île Maurice seront acheminées, un samedi sur deux, par la voie de Brindisi et de Colombo.

Des dépêches seront formées à cet effet par le bureau ambulancier de Paris à Modane, le samedi, veille du départ.

Les correspondances de France pour Maurice seront donc acheminées dans les conditions suivantes :

1° *Voie de Marseille et des paquebots français*, le 10 et le 25 de chaque mois (départ de Paris les 9 et 24 au soir);

2° *Voie de Brindisi et des paquebots anglais*, les dimanches 13 et 27 mai, 10 et 24 juin, 8 et 22 juillet, 5 et 19 août, 2, 16 et 30 septembre, 14 et 28 octobre, 11 et 25 novembre, 9 décembre (départ de Paris le samedi matin).

Les correspondances seront expédiées par le premier paquebot en partance, sauf indications contraires de la part des expéditeurs.

Il y aura lieu de modifier, suivant les indications ci-dessus, les dates qui figurent à la nomenclature des escales en face de Maurice (page 67, n° 134, colonne 4).

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 3^e BUREAU.
CORRESPONDANCE POSTALE INTERNATIONALE. — SERVICES MARITIMES.

BÂTIMENTS EN PARTANCE

POUR LES COLONIES ET AUTRES PAYS D'OUTRE-MER.

NOTA. Le Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes fait tout ce qui est en son pouvoir pour connaître la date réelle du départ des bâtiments en partance pour les colonies et autres pays d'outre-mer, mais il ne saurait affirmer cependant que les bâtiments ci-après désignés partiront exactement aux jours indiqués.

Les Directeurs sont autorisés à communiquer le présent tableau aux éditeurs de journaux qui seraient disposés à reproduire dans leurs feuilles les renseignements y contenus, comme étant de nature à intéresser le public.

St. signifie steamer ou bâtiment à vapeur. — V. signifie bâtiment à voiles. — C. signifie commerce.

NUMÉROS d'ordre.	DESTINATIONS.	DATS des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtime nts.	CAPITAINES, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
§ 1 ^{er} . — Bâtime nts partant des ports de France pour les Colonies françaises (1).						
1	Pointe-à-Pitre.	15 mai.	Le Havre.	Désirade	Voilier.	H. Auger.
2	Saint-Pierre (Mar- tinique).	20	Idem.	X.	Idem.	Ambaud frères.
3	Fort-de-France (Mar- tinique).	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
§ 2. — Bâtime nts partant des ports de France pour les pays étrangers faisant partie de l'Union postale (1).						
1	Antofagasta.	23 mai.	Le Havre.	Chancer.	Steamer.	Lampart et Holt.
2	Arica.	28	Idem.	Chancer.	Idem.	Idem.
3	Bahia.	7	Idem.	Rio-Negro.	Idem.	Chargeurs réunis.
4	Idem.	17	Idem.	X.	Idem.	Idem.
5	Idem.	27	Idem.	X.	Idem.	Idem.
6	Buenos-Ayres.	10	Idem.	Amiral-Courbet.	Idem.	Idem.
7	Idem.	20	Idem.	X.	Idem.	Idem.
8	Idem.	30	Idem.	X.	Idem.	Idem.
9	Cap-Haïtien.	26	Idem.	X.	Idem.	Ch. Tricot.
10	Caracas.	5	Idem.	Polaria.	Idem.	Idem.
11	Carthagène.	5	Idem.	Polaria.	Idem.	Idem.
12	Ceara.	18	Idem.	Horatio.	Idem.	J.-M. Curie.
13	Colea.	5	Idem.	Polaria.	Idem.	CS. Tricot.
14	Idem.	26	Idem.	X.	Idem.	Idem.
15	Cotonou.	28 mai.	Idem.	Chancer.	Idem.	Lampart et Holt.
16	Coquimbo.	28	Idem.	Chancer.	Idem.	Idem.
17	Curaçao.	5	Idem.	Polaria.	Idem.	Ch. Tricot.
18	Dastere.	18	Idem.	X.	Idem.	A.-C. de Freitas.
19	Gonaïves.	12	Idem.	Calabria.	Idem.	Ch. Tricot.
20	Îquique.	28	Idem.	Chancer.	Idem.	Lampart et Holt.

(1) Les habitants de la France peuvent expédier par cette voie des correspondances de toute nature, aux conditions indiquées par le Tarif international.

NUMÉROS l'ordre.	DESTINATIONS.	DATES des départs.	PORTS de départ.	NOMS des bâtiments.	NATURE des bâtiments.	CAPITAINE, armateurs ou agents.
1	2	3	4	5	6	7
21	Iquitos	2 mai	Le Havre..	Javary	Stoamer...	Cunard.
22	Jérémie	13	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
23	Kingston	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
24	La Guaira.....	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
25	Lima.....	28	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lampert et Holt.
26	Manaos.....	2	Idem.....	Benedict.....	Idem.....	J.-M. Currie.
27	Idem.....	15	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Idem.
28	Maragnan.....	18	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
29	Mollendo.....	23	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lampert et Holt.
30	Montevideo.....	10	Idem.....	Amiral-Courbot.	Idem.....	Chargeurs réunis.
31	Idem.....	20	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
32	Idem.....	30	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
33	Monte-Christy.....	12	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
34	Para.....	1	Idem.....	Bénédict.....	Idem.....	J.-M. Currie.
35	Idem.....	15	Idem.....	Jérôme.....	Idem.....	Idem.
36	Paranagua	18	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
37	Pernambuco	7	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
38	Idem.....	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
39	Idem.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
40	Port-au-Prince	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Ch. Tricot.
41	Port-de-Paix.....	12	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
42	Progreso.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
43	Puerto-Cabello.....	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
44	Puerto-Plata	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
45	Rio-de-Janeiro.....	7	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
46	Idem.....	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
47	Idem.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
48	Rio-Grando-do-Sul	18	Idem.....	X.....	Idem.....	A.-C. de Freitas.
49	Salaverry.....	28	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lampert et Holt.
50	Sanchez.....	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
51	San-Domingo.....	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Idem.
52	Santos	7	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
53	Idem.....	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
54	Idem.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
55	Saint-Thomas.....	5	Idem.....	Polaria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
56	Idem.....	12	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Idem.
57	Idem.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
58	Sao-Paulo.....	7	Idem.....	Rio-Negro.....	Idem.....	Chargeurs réunis.
59	Idem.....	17	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
60	Idem.....	27	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
61	Talcabuan.....	28	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lampert et Holt.
62	Ténériffe.....	10	Idem.....	Amiral-Courbot.	Idem.....	Chargeurs réunis.
63	Tampico.....	12	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
64	Idem.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.
65	Valparaiso.....	28	Idem.....	Chancer.....	Idem.....	Lampert et Holt.
66	Vera-Cruz.....	12	Idem.....	Calabria.....	Idem.....	Ch. Tricot.
67	Idem.....	26	Idem.....	X.....	Idem.....	Idem.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION POSTALE. — 4° BUREAU.
TARIFS, FRANCHISES ET COLIS POSTAUX.

Franchises postales. — Modifications à apporter à l'Annexe au Manuel des franchises postales (franchises du service militaire).

Commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation.

Un décret, rendu le 1^{er} avril 1900, a concédé la franchise postale, sous bandes, avec faculté de fermer, en cas de nécessité, à la correspondance de service échangée, dans toute la République, entre les commandants des bureaux de recrutement et de mobilisation, d'une part, et les procureurs de la République, d'autre part.

En conséquence de ce décret, il y a lieu d'apporter la modification suivante à l'annexe au Manuel des franchises postales (franchises du service militaire) :

Page 35 : remplacer, dans la colonne 4 du tableau n° 3, en regard de : commandants des bureaux de recrutement et de la mobilisation avec procureurs de la République, l'indication « Rég. mil. » par : *Toute la Rép.*

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2° BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE
DES MANDATS-POSTE. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

**État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier
des années 1900 et 1899.**

FRANCE.

Nos des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER.		DIFFÉRENCES POUR 1900.	
				Augmentat ^{ons}	Diminutions.
		1900.	1899.		
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1° POSTES.					
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	14,586,944 17	14,171,520 77	215,423 40	"
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	808,979 21	740,440 85	68,538 36	"
3	Droits perçus sur les bons de poste..	25,817 25	21,762 04	4,055 25	"
4	Recettes diverses et accidentelles....	40,537 89	35,356 56	5,181 33	"
	TOTAUX.....	15,262,285 52	14,969,080 18	293,198 34	"
2° TÉLÉGRAPHES.					
		En plus en 1900.....		293,198 34 ^c	
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers..	3,106,129 07	2,945,779 03	160,350 04	"
6	Remboursements par divers établisse- ments du traitement d'agents du ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	14,409 00	11,898 25	2,501 75	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé...	54,741 45	66 00	54,675 45	"
8	Recettes diverses et accidentelles.....	9,222 98	31,786 50	"	22,563 52
	TOTAUX.....	3,184,493 50	2,989,529 78	217,527 24	22,563 52
3° TÉLÉPHONES.					
		En plus en 1900.....		194,463 72 ^c	
9	Produit des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	316,968 39	292,849 08	24,109 31	"
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	1,716,602 65	1,477,398 52	239,294 13	"
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	2,700 00	1,720 73	979 27	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	2,566 75	2,538 77	27 98	"
	TOTAUX.....	2,038,917 79	1,774,507 10	264,410 69	"
En plus en 1900.....					
				264,410 69^c	
RÉCAPITULATION.					
		MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1900.	
		1900.	1899.	Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4.	Produits postaux.....	15,262,285 52	14,969,080 18	293,198 34	"
5 à 8.	Produits télégraphiques.....	3,184,493 50	2,989,529 78	217,527 24	22,563 52
9 à 12.	Produits téléphoniques.....	2,038,917 79	1,774,507 10	264,410 69	"
	TOTAUX du mois de janvier..	20,485,689 81	19,733,117 66	775,436 27	22,563 52
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	"	"	"	"
En plus en 1900.....					
				752,572 75^c	

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ. — 2^e BUREAU. — ORGANISATION DU SERVICE
DES MANDATS-POSTE. — VÉRIFICATION DES PRODUITS.

État comparatif des recouvrements effectués à la fin du mois de janvier
des années 1900 et 1899.

ALGÉRIE.

N ^{os} des articles	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECOUVREMENTS DU MOIS DE JANVIER.		DIFFÉRENCES POUR 1900.			
		1900.		1899.			
		fr.	c.	fr.	c.	Augmentat ^{ons}	Diminutions.
	1 ^o POSTES.						
1	Produit net des taxes des correspon- dances postales. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	236,351	01	212,690	07	23,660	94
2	Droits perçus sur les mandats français et internationaux.....	37,077	02	28,042	29	9,034	73
3	Droits perçus sur les bords de poste...	300	50	481	25	"	180 75
4	Recettes diverses et accidentelles....	168	00	162	00	6	00
	TOTAUX.....	273,896	53	241,375	61	32,701	67
	2 ^o TÉLÉGRAPHES.						
	Ex plus en 1900.....					32,520	92 ^c
5	Produit net des taxes des correspon- dances télégraphiques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.	109,803	20	109,717	95	175	25
6	Remboursements par divers établis- sements du traitement d'agents au ser- vice postal, télégraphique, télépho- nique et de frais de surveillance...	"	"	"	"	"	"
7	Contributions pour droit d'usage et frais d'entretien de lignes télégraphiques et téléphoniques d'intérêt privé...	7,192	00	"	"	7,192	00
8	Recettes diverses et accidentelles....	1,918	40	2,000	90	"	82 50
	TOTAUX.....	119,003	60	111,718	85	7,367	25
	3 ^o TÉLÉPHONES.						
	Ex plus en 1900.....					7,285	75 ^c
9	Produits des conversations télépho- niques. Soldes des comptes avec les offices étrangers.....	1,679	51	2,164	37	"	484 86
10	Produit des abonnements urbains et interurbains.....	22,445	02	18,698	10	3,746	92
11	Produit des abonnements supplémen- taires pour la transmission de télé- grammes par le téléphone.....	"	"	"	"	"	"
12	Recettes diverses et accidentelles....	86	00	34	93	51	07
	TOTAUX.....	24,210	53	20,897	40	3,797	99
	Ex plus en 1900.....					3,313	18 ^c
RÉCAPITULATION.							
		MOIS DE JANVIER		DIFFÉRENCES POUR 1900.			
		1900.		1899.		Augmen- tation.	Diminution.
1 à 4	Produits postaux.....	273,896	53	241,375	61	32,701	67
5 à 8	Produits télégraphiques.....	119,003	60	111,718	85	7,367	25
9 à 12	Produits téléphoniques.....	24,210	53	20,897	40	3,797	99
	TOTAUX du mois de janvier..	417,110	66	379,991	86	43,866	91
	Mois antérieurs.....	"	"	"	"	"	"
	TOTAUX GÉNÉRAUX.....	"	"	"	"	"	"
	En plus en 1900.....					43,118	80 ^c

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Tableau des opérations effectuées par la Caisse nationale d'épargne pendant le mois de mars 1900.

Versements reçus de 319,716 déposants, dont 43,011 nouveaux.....		38,986,488 ^f 27 ^c
Remboursements à 142,118 déposants, dont 19,676 pour solde.....	31,432,285 ^f 31 ^c	
Rentes achetées à 476 déposants pour un capital de.....	523,316 13	31,955,601 44
		<hr/>
EXCÉDENT DES VERSEMENTS.....		7,030,886 83
		<hr/>

Nombre de comptes existant au 31 mars 1900 : 3,436,521.

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Annotations à l'Instruction générale, du 24 février 1894, sur le service intérieur de la Caisse nationale d'épargne. (Direction centrale, directeurs, receveurs principaux et comptables des succursales.)

Page 69. — Modifier comme il suit le texte du renvoi (1) : « Dans les succursales d'Alger, d'Oran et de Constantine, les comptes étaient tenus primitivement sur des fiches n° 47 Alg., où un cadre était ménagé pour recevoir la demande de livret elle-même, au lieu et place de la copie de l'intitulé. Ces trois succursales utilisent maintenant des registres n° 47, savoir :

« Alger, depuis le 1^{er} janvier 1896, Constantine et Oran, depuis le 1^{er} avril 1900 ».

Page 316. — Insérer le texte suivant :

« 1254. Les délais de conservation, par l'agent comptable, des documents de la Caisse nationale d'épargne, sont déterminés par l'appendice n° XIX.

« 1255. En exécution du décret du 27 décembre 1899, la Cour des comptes rend à la Caisse nationale d'épargne les pièces justificatives des remboursements, après le jugement définitif des comptes. Ce sont : les avis journaliers n° 18, les bordereaux n° 17, les autorisations de remboursement quittancées par les parties prenantes et les pièces à l'appui des quittances (procurations, certificats de propriété, etc...).

« Aussitôt que l'agent comptable a reçu de la Cour des comptes les pièces de comptabilité d'une gestion annuelle définitivement jugée, il livre aux Domaines la deuxième expédition des avis journaliers n° 18 et des bordereaux n° 17 et les demandes de remboursement se rapportant à ladite gestion.

« Les succursales sont parvenir à l'agent comptable, sur l'avis qui leur en est donné par celui-ci, les avis journaliers n° 18, bordereaux n° 17 et demandes de remboursement qu'elles détiennent concernant la même gestion.

« 1256. L'agent comptable conserve dans ses archives tous les livrets soldés. Les succursales lui adressent les livrets soldés dans leur circonscription, après un délai de garde de cinq années calculé à partir du 1^{er} janvier qui suit celle du solde. L'envoi de ces livrets a lieu dans le mois de mars. »

APPENDICE XIX.

En regard des mots « bordereaux nominatifs des remboursements n° 17 », « bordereaux nominatifs des remboursements mod. J », « bordereaux nominatifs des remboursements mod. J. étr. » et, en regard des mots : « avis journaliers des remboursements n° 18 », mettre : « 30 » dans la colonne intitulée 1^{re} expédition (agent comptable). Dans la colonne intitulée 2^e expédition (double), mettre en regard des mêmes mots l'indicatif (4).

Dans la colonne d'observations, ajouter un renvoi ainsi conçu :

« (4) La deuxième expédition des avis journaliers et des bordereaux des remboursements est livrée aux Domaines aussitôt que la Cour des comptes a rendu la première expédition (art. 1255). »

Même appendice. — En regard des mots « avis journaliers des recettes et des dépenses n° 9 succ. », remplacer « 5 » par « 2 » dans la colonne intitulée : 1^{re} expédition (agent comptable).

En regard des mots : « demandes de remboursement partiel »,
— — — — — intégral »,
« demandes de virement partiel »,
— — — — — intégral »,
— — — — — d'ordre »,

biffer le nombre inscrit dans la colonne intitulée : « Délais de conservation », et y substituer l'indicatif « (2) ».

Dans la colonne d'observations, ajouter le renvoi suivant :

« (2) Ces demandes sont livrées aux Domaines, dès que la Cour des comptes a rendu les autorisations correspondantes. »

En regard des mots « déclarations de versement n° 10 », remplacer « 5 » par « 2 ».

Même appendice. — Dans la colonne intitulée : *Désignation des documents*, inscrire les mots « bulletin d'épargne, bordereaux n° 95 et états n° 96 » et, en regard, dans la colonne intitulée : *Délais de conservation*, mettre l'indicatif (3).

Dans la colonne d'observations, ajouter le renvoi suivant : « (3) Ces pièces sont livrées aux Domaines, dès que la remise en est faite par la Cour des comptes. »

DIRECTION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE. — 1^{er} BUREAU.
CORRESPONDANCE GÉNÉRALE ET CONTRÔLE.

Annotations à l'Instruction générale, du 28 mars 1892, sur le service extérieur de la Caisse nationale d'épargne.

Article 175. — 6^e et 7^e lignes, biffer les mots « auquel les deux parties du volant, timbre-épargne et déclaration de versement, sont jointes ». A la fin de l'article, ajouter la phrase suivante : « Le timbre-épargne annulé est collé sur l'expédition du bordereau n° 11 destiné à l'agent comptable ou au caissier à laquelle la déclaration de versement est jointe (art. 182) ».

Article 237. — Substituer aux deux 1^{ers} alinéas le texte suivant :

« Quand il s'agit d'une femme mariée qui a pris son livret avec l'assistance du mari (art. 63), la demande de remboursement doit être signée par le mari et par la femme.

« Si, au moment du paiement, ils sont présents, » etc. . .

Ajouter l'article 237 bis suivant :

« Article 237 bis. — La demande de remboursement peut être signée par un seul des deux époux, à condition qu'il y joigne le consentement écrit et signé de l'autre. Ce consentement peut être rédigé dans la forme prévue à l'article précédent. »

Page 313. — Insérer le texte suivant :

Décret du 27 décembre 1899, concernant la remise par la Cour des Comptes à la Caisse nationale d'épargne, après le jugement définitif des comptes, des pièces justificatives des remboursements.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Sur le rapport du Ministre des finances et du Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,

Vu la loi du 16 septembre 1807, relative à l'organisation de la Cour des comptes, et le décret du 28 du même mois;

Vu l'ordonnance du 21 août 1834 et le décret du 30 novembre 1858, qui fixent les délais après lesquels les pièces justificatives des comptabilités définitivement jugées peuvent être supprimées;

Vu la loi du 9 avril 1881, qui a créé la Caisse nationale d'épargne,

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. — Les pièces justificatives produites à l'appui des comptes de l'agent comptable de la Caisse nationale d'épargne pourront être remises par la Cour des comptes à ladite Caisse après le jugement définitif des comptes. Elles seront conservées dans les archives de la Caisse nationale d'épargne durant les délais légaux.

ART. 2. — Les pièces dont la remise à la Caisse nationale d'épargne devra être opérée seront décrites par nature, dans un inventaire dressé en double expédition, en présence d'un délégué du directeur de la Caisse nationale d'épargne.

L'une des expéditions de l'inventaire portant décharge restera entre les mains du greffier en chef; l'autre sera délivrée au délégué du Directeur de la Caisse nationale d'épargne, en même temps qu'il lui sera fait remise des pièces.

ART. 3. — Le Ministre des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 27 décembre 1899.

ÉMILE LOUBET.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,

J. CHAILLAUX.

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie,
des Postes et des Télégraphes,

A. MILLEBAND.

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Faits divers.

ACTES DE PROBITÉ.

M. BOURGAIN, facteur rural à Sainte-Maure (Indre-et-Loire), a trouvé un portefeuille contenant 15.000 francs de valeurs et l'a remis à la personne qui l'avait perdu.

M. DUFOURNEAUX (Louis-Thélephe-Constant), facteur rural à Merrey (Haute-Marne), a trouvé, en cours de tournée, un porte-monnaie contenant 21 fr. 45.

M. HOERTER, facteur de ville à Melun (Seine-et-Marne), ayant trouvé un portefeuille contenant des valeurs, s'est empressé de le rendre au propriétaire.

M. PORTIER, gardien de bureau à Meaux (Seine-et-Marne), ayant trouvé dans une boîte aux lettres un chèque de 314 francs, s'est empressé de le remettre à qui de droit.

M. LECAREUX, courrier convoyeur à Laon (Aisne), a trouvé, en effectuant la levée d'une boîte aux lettres, un bon de 20 francs de l'Exposition de 1900.

M. LIMBACH, jeune facteur des Télégraphes au bureau de Paris n° 4, a trouvé, sur la voie publique, deux billets de banque de 100 francs, qui ont été déposés dans un commissariat de police.

M. BUSSELOT, facteur rural à Cirey-sur-Vezouze (Meurthe-et-Moselle), a trouvé un billet de banque de 100 francs qu'il a remis à qui de droit.

M. PHILIPPE, facteur d'imprimés au bureau de Paris n° 69, a trouvé en cours de tournée un porte-monnaie, contenant 20 francs, qui a été déposé au commissariat de police du quartier.

M. LÉPINE (Jules-René), jeune facteur bouliste au bureau central du Havre, a trouvé dans la salle d'attente un billet de banque de 100 francs qui a été rendu à qui de droit.

M. CLÉMENT (Louis-Léon-Eugène), facteur téléphoniste au bureau de Paris n° 92, a trouvé sur une tablette de la salle d'attente un porte-monnaie, contenant une somme de 55 fr. 50.

M. DAMEVIN, surveillant sous-chef d'équipe en résidence à Aix-les-Bains, a trouvé sur la voie publique à Chambéry où il se rendait pour affaires de service, un porte-monnaie renfermant 77 francs, qu'il s'est empressé de remettre au commissaire de police.

M. DESBORDES, facteur de ville à Bourg (Ain), ayant trouvé, sur la voie publique, un porte-monnaie, renfermant la somme de 290 fr. 30, s'est empressé d'en faire la déclaration au bureau de police.

ACTES DE COURAGE ET DE DÉVOUEMENT.

M. VITTON, facteur rural à Pont-de-Veyle (Ain), a sauvé deux enfants qui étaient sur le point de se noyer accidentellement.

M. LEYS (Alphonse), facteur des Télégraphes à Arras, a reçu de M. le Préfet du Pas-de-Calais une gratification de 30 francs, en récompense du dévouement dont il a fait preuve, le 17 décembre dernier, au cours d'un incendie.

M. VIDON, facteur rural au bureau de Vienne (Isère), a arrêté deux chevaux emportés.

M. JOVENIAUX, facteur rural à Poix-du-Nord (Nord), a arrêté un cheval emporté.

M. SIMON, facteur-receveur à Courcelles (Indre-et-Loire), s'est distingué en désarmant, non sans danger, un alcoolique dangereux qui, avec un fusil chargé, manifestait l'intention de tirer sur son gendre.

M. MÉNESCAL, receveur des Postes à Bouillac (Tarn-et-Garonne), a arrêté un cheval emporté.

M. ALIOT, jeune facteur des Télégraphes à Épinal, s'est jeté à l'eau pour en retirer son frère, âgé de 8 à 9 ans, qui était en danger de se noyer. M. le Préfet du département lui a adressé une lettre de félicitations et lui a accordé une gratification de 30 francs.

M. GRANIER, facteur rural à Séez (Savoie), a fait preuve de dévouement en cherchant à porter secours à des militaires emportés par une avalanche de neige.

M. GUILLAUME, facteur local au bureau de Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne), a arrêté un cheval emporté.

M. THIÉVENOT (Ernest-Marie-Théodore), facteur local à Wassy (Haute-Marne), a arrêté deux chevaux emportés.

M. BALLÉ, facteur rural au bureau de Mézidon (Calvados), a arrêté un cheval emporté.

M. LAVERGE, facteur rural au bureau du Faouët (Morbihan), a sauvé la vie à un enfant de cinq ans qui avait imprudemment mis le feu à ses vêtements. M. le Préfet du département lui a accordé une somme de 20 francs à titre de récompense.

M. LAGU, facteur rural à Hermes (Oise), a arrêté un attelage de chevaux emportés.

M. BOURRET, facteur-receveur à Blajan (Haute-Garonne), a arrêté un cheval emporté.

M. LECOMTE, facteur rural à Remiremont (Vosges), a arrêté un mulet emporté.

M. LÉCULEUR, facteur local à Saint-Pardoux (Deux-Sèvres), a arrêté un cheval emporté.

M^{me} DEGAND, femme de M. Degand, facteur rural à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), a failli être brûlée vive, et son mari, en cherchant à lui porter secours, a été lui-même gravement atteint par les flammes.

Dans cette triste situation, les époux Degand, qui ont cinq enfants en bas âge, se trouvaient dans l'impossibilité momentanée de les élever. MM. PAINTENDRE, facteur rural, SAGLIET, facteur rural et SUCHET, facteur rural, ont bien voulu s'occuper des trois plus jeunes enfants et en ont pris chacun un à leur charge, en attendant le complet rétablissement du père et de la mère.

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Arrêté ministériel, du 24 mars 1900,
décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

MM. **Borriant** (Pierre), surveillant garde magasin à Dijon (Côte-d'Or); 25 ans de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

Carteret (Blaise), facteur-receveur à Courban (Côte-d'Or); 24 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

Habutoz (Jean), facteur rural à Selongey (Côte-d'Or); 32 ans de services administratifs.

Hudélot (Joseph-Nicolas), facteur rural à Recey-sur-Ource (Côte-d'Or); 33 ans de services administratifs, 5 mois de services militaires.

Laborde (Jean-Baptiste), facteur rural à Pontailier-sur-Saône (Côte-d'Or); 30 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Secrétariat), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 24 mars 1900.

A. MILLERAND.

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Arrêté ministériel, du 31 mars 1900,
décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée à :

M. **Hirtzler** (Charles), facteur-chef des télégraphes à Paris, bureau n° 60; 25 ans de services administratifs, 7 ans de services militaires.

MM. Jenbert (Léopole-Destriat), facteur-chef des Postes à Paris, bureau n° 58; 22 ans de services administratifs, 11 ans et demi de services militaires.

Maillard (Laurent-Désiré-Nicolas), facteur-chef des Postes à Paris, bureau n° 58; 25 ans et demi de services administratifs, 4 ans et demi de services militaires.

ART. 2. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Secrétariat), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 31 mars 1900.

A. MILLERAND.

PERSONNEL. — 2^e BUREAU.

Arrêté ministériel, du 31 mars 1900,
décernant la médaille d'honneur des Postes et des Télégraphes.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES,

Vu le décret du 22 mars 1882;

Vu les arrêtés des 24 avril 1882 et 8 juin 1899;

Sur la proposition du Sous-Secrétaire d'État des Postes et des Télégraphes,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — La médaille d'argent des Postes et des Télégraphes est décernée à :

M. Gatouillat (Cyrille-Hyacinthe), brigadier-facteur à Troyes (Aube); 26 ans de services administratifs, 6 mois de services militaires; titulaire de la médaille de bronze.

ART. 2. — La médaille de bronze des Postes et des Télégraphes est décernée à :

MM. Chevriot (Louis-Gustave), facteur rural à Chaource (Aube); 28 ans et demi de services administratifs, 7 ans de services militaires.

Deiscars (Charles), surveillant chef d'équipe à Troyes (Aube); 25 ans de services administratifs, 5 ans de services militaires.

Doré (Edme-Charles), facteur rural à Brienne-le-Château (Aube); 30 ans de services administratifs, 2 ans et demi de services militaires.

ART. 3. — Le présent arrêté sera déposé au Sous-Secrétariat d'État des Postes et des Télégraphes (Secrétariat), pour être notifié à qui de droit.

Paris, le 31 mars 1900.

A. MILLERAND.

PERSONNEL. — 2° BUREAU.

Nominations d'un Directeur de bureaux ambulants
et de Directeurs départementaux.

Par décret du Président de la République française en date du 27 mars 1900, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, M. DELASTRE (Lucien), inspecteur des bureaux ambulants de la ligne de Lyon à Paris, est nommé directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée, à Marseille, en remplacement de M. Allègre, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté ministériel en date du 27 mars 1900, le traitement de M. Delastre (Lucien), directeur des bureaux ambulants de la ligne de la Méditerranée, à Marseille, est fixé à 6,000 francs à partir du jour de son installation.

Par décret du Président de la République française, en date du 27 mars 1900, rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes.

I. — Les Directeurs des Postes et des Télégraphes désignés ci-après, sont nommés en la même qualité :

1° A Digne, M. FARINES (Edmond-Laurent-Thomas-Joseph), directeur des Postes et des Télégraphes à Alger, en remplacement de M. Silberling, retraité.

2° A Alger, M. BAROLET (Marie-Ezéchiél-Romain), directeur des Postes et des Télégraphes à Angoulême, en remplacement de M. Farines.

3° A Angoulême, M. DESPEYROUX (Pierre-Erman), directeur des Postes et des Télégraphes à Saint-Brieuc, non installé, en remplacement de M. Barolet.

4° A Arras, M. FLEURY (Théophile-Adolphe-Alphonse), directeur des Postes et des Télégraphes à Bourges, non installé, en remplacement de M. Gaudinot, retraité.

5° A Bourges, M. AYMÉRICH (Jean-Joseph-Sauveur), directeur des Postes et des Télégraphes à Mende, en remplacement de M. Fleury, non installé.

6° A Mende, M. NIZERY (François-Désiré-Marie), directeur des Postes et des Télégraphes à La Roche-sur-Yon, en remplacement de M. Aymérich.

7° A Evreux, M. LESSÉ (François-Jules-Jean-Marie), directeur des Postes et des Télégraphes à Chaumont, en remplacement de M. Faure, retraité.

8° A Blois, M. CIVEL (Charles), directeur des Postes et des Télégraphes à Gap, non installé, en remplacement de M. Fleury, nommé à Arras.

II. — Sont nommés directeurs des Postes et des Télégraphes :

1° A Bar-le-Duc, M. LEFRANC (Jean-Baptiste-Albert), inspecteur des Postes et des Télégraphes à la Direction de la Seine, en remplacement de M. Legras, retraité.

2° A Gap, M. IMBERT (Jacques-Noël), inspecteur des Postes et des Télégraphes à Alençon, en remplacement de M. Civel, non installé.

3° A La Roche-sur-Yon, M. BRASSIER (Paul-Charlemagne-Marie), inspecteur des Postes et des Télégraphes à Caen, en remplacement de M. Nizery.

4° A Chaumont, M. GIRAUX (François-Louis), inspecteur des Postes et des Télégraphes à Nevers, en remplacement de M. Lesné.

5° A Lons-le-Saunier, M. PIMPANEAU (Alfred), inspecteur des Postes et des Télégraphes à la Direction de la Seine, en remplacement de M. Panchade, décédé.

6° A Saint-Brieuc, M. LE FRIEC (François-Marie), sous-chef de bureau à l'Administration centrale des Postes et des Télégraphes, en remplacement de M. Despeyroux, non installé.

Par arrêté ministériel, en date du 27 mars 1900, le traitement des Directeurs des Postes et des Télégraphes désignés ci-après reste fixé à partir du jour de leur installation à :

1° A 8,000 francs, M. FARINES (Edmond-Laurent-Thomas-Joseph), directeur à Digne ;

2° A 7,000 francs, M. FLEURY (Théophile-Adolphe-Alphonse), directeur à Arras ;

M. NIZERY (François-Désiré-Marie), directeur à Mende,

3° A 6,000 francs, M. BAROLET (Marie-Ezéchiél-Romain), directeur à Alger ;

M. AYMERICH (Jean-Joseph-Sauveur), directeur à Bourges ;

M. LESNÉ (François-Jules-Jean-Marie), directeur à Evreux.

Par le même arrêté, le traitement des Directeurs des Postes et des Télégraphes désignés ci-après est fixé à 6,000 francs, à partir du jour de leur installation :

1° M. DESPEYROUX (Pierre-Ermann), directeur à Angoulême.

2° M. GIRAUX (François-Louis), directeur à Chaumont.

3° M. LEFRANC (Jean-Baptiste-Albert), directeur à Bar-le-Duc.

4° M. CIVEL (Charles), directeur à Blois.

5° M. IMBERT (Jacques-Noël), directeur à Gap.

6° M. PIMPANEAU (Alfred), directeur à Lons-le-Saunier.

7° M. LE FRIEC (François-Marie), directeur à Saint-Brieuc.

8° M. BRASSIER (Paul Charlemagne-Marie), directeur à La Roche-sur-Yon.

PERSONNEL. — 1^{er} et 2^e BUREAUX.

NOMINATIONS ET MUTATIONS.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. francs.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. francs.
MM. Broin.....	Rédacteur...	Exp ^{on} électrique...	3,500	Rédacteur...	Exp ^{on} électrique...	4,000
Clémencet...	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des Af- faires étrangères.	3,100	<i>Idem</i>	A la disposition du Ministre des Af- faires étrangères.	3,500
Parent.....	<i>Idem</i>	Cabinet du Sous- Secrétaire d'Etat.	3,100	<i>Idem</i>	Cabinet de Sous- Secrétaire d'Etat.	3,500
Pelizza.....	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	3,100
Salmon.....	<i>Idem</i>	Direction de la Seine.	1,600	<i>Idem</i>	Direction de la Seine (h. c.) détaché à l'Exp ^{on} postale.	1,600
Bachelierie...	Commis....	Ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Direction de la Seine (h. c.) détaché à la Direction de la comptabilité.	1,900
Queyreau....	Expédition ^{re} .	Personnel, 2 ^e bu- reau.	1,700	Expédition ^{re} .	Détaché au cabinet du Ministre.	1,700
Catherinet...	<i>Idem</i>	Direction de la Seine.	1,500	<i>Idem</i>	Direction de la Seine (h. c.), détaché au personnel, 2 ^e bureau.	1,500
Charpentier..	<i>Idem</i>	Direction de la comp- tabilité à Paris.	2,300	<i>Idem</i>	Direction de l'ex- ploitation postale.	2,300
Carlin.....	Paris, 13, rue de l'Arc-de-Triomp.	"	<i>Idem</i>	Direction de la Seine	1,500
Rivals.....	Expédition ^{re} .	Constantine.....	1,500	<i>Idem</i>	Ligne de Lyon.....	1,500
Leclercq.....	Commis....	Paris 13.....	2,100	Rédacteur...	Lille, caisse d'ép ^{ar} ...	2,200
Bouvard.....	Ex-adjutant.	28 ^e bat ^{on} de chass ^{es} à pied à Grenoble.	"	Expédition ^{re} .	Direct. de la caisse nationale d'ép ^{ar} .	1,500
Cancel.....	<i>Idem</i>	9 ^e régiment d'artil- lerie à Castres.	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Costa.....	Marseille, rue Al- brand, n° 13.	"	<i>Idem</i>	Marseille, direction.	1,500
Tissé.....	Ex-adjutant.	7 ^e régiment d'infan- terie à Cahors.	"	<i>Idem</i>	Direction de la caisse nationale d'ép ^{ar} .	1,500
Guillebert...	Rédacteur...	Direct de la comptab.	3,100	Rédacteur...	<i>Idem</i>	3,100
Bachelierie...	Commis....	Amb. à la ligne du Sud-Ouest.	1,800	<i>Idem</i>	Direct. de la Seine.	1,900
Léger.....	<i>Idem</i>	Paris 31.....	2,700	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	2,800
Moulin.....	<i>Idem</i>	Paris 49.....	2,100	<i>Idem</i>	Nantes.....	2,200
Dcl.....	Rédacteur...	Épinal.....	1,900	<i>Idem</i>	Succurs ^{le} de la caisse d'éparg. d'Épinal.	1,900
Tacaille.....	<i>Idem</i>	Succurs ^{le} de la caisse d'éparg ^{no} à Épinal	2,500	<i>Idem</i>	Épinal.....	2,500
Mando.....	Saint-Paul-de-Varax	"	Expédition ^{re} .	Bourg.....	1,500
Roquille.....	Avrissien.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Jacquin.....	Lyon 1, quai Claude- Bernard.	"	<i>Idem</i>	Lyon.....	1,500
Leiderman...	Puy.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Vassal.....	Carcassonne.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Marmet.....	Saint-Étienne.....	"	<i>Idem</i>	Saint-Étienne.....	1,500
Bléry.....	S ^{te} -Catherine-lez-Ar- ras.	"	<i>Idem</i>	Arras.....	1,500
Reynier.....	Marseille - S ^{te} Mar- guerite.	"	<i>Idem</i>	Marseille.....	1,500
Faurc.....	Marseille.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500
Berthezène...	Nîmes.....	"	<i>Idem</i>	<i>Idem</i>	1,500

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Laforêt.....		Dampierre.....	"	Expédition ^{re} .	Melun.....	1,500
Teisier.....	Expédition ^{re} .	Auxerre.....	1,500	Idem.....	Montpellier.....	1,500
Orengo.....		Montpellier.....	"	Idem.....	Idem.....	1,500
Bermont.....		Carbonne.....	"	Idem.....	Montauban.....	1,500
Legron.....	Expédition ^{re} .	Caen.....	1,500	Idem.....	Rouen.....	1,500
Angot.....		Vire.....	"	Idem.....	Caen.....	1,500
Barthélemy.....	Expédition ^{re} .	Dijon.....	1,500	Idem.....	Vesoul.....	1,500
Naudet.....		Clion.....	"	Idem.....	Auxerre.....	1,500
Chatain.....		Cise.....	"	Idem.....	Dijon.....	1,500
Ottavi.....		Constantine.....	"	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	1,500
M ^{lle} Serrière.....	Employée...	Nîmes, central....	1,100	Employée...	Succurs. de la caisse d'ép. à Nîmes.	1,100
MM. Josse.....	Rédact ^r con- trôleur.	Succurs ^{ls} de la caisse d'ép. de Rennes.	3,500	Rédacteur...	Rennes.....	3,500
Revers.....	Bédacteur...	Nantes.....	2,800	Rédact ^r con- trôleur.	Succurs. de la caisse d'ép. à Rennes.	2,800
Lesage.....	Commis.....	Rouen, central....	1,800	Rédacteur...	Rouen.....	1,900
Pitter.....	Idem.....	Bordeaux R. P....	2,400	Idem.....	La Roche-sur-Yon..	2,500
Razet.....	Rédacteur...	Lille.....	1,900	Idem.....	Guéret.....	1,900
Reichling.....	Receveur...	Luxeuil.....	3,000	Idem.....	Lille.....	3,100
Morillon.....	Commis....	Poste central des télégraphes.	1,800	Idem.....	Direction des ser- vices électriques.	1,900
Rigollet.....	Idem.....	Mascara.....	2,400	Idem.....	A la disposition du Gouverneur général de l'Algérie.	2,500
Salmon.....	Idem.....	Paris R. P.....	1,500	Idem.....	Direction de la Seine.	1,600
Carles.....	Idem.....	Lyon, central....	2,700	Idem.....	Lyon.....	2,800
M ^{me} Peyran.....	Employée...	Succurs ^{ls} de la caisse d'ép. à Marseille	1,300	Employée...	Marseille, boulevard National.	1,300
M ^{lle} Demol.....	Idem.....	Marseille, boulevard National.	1,200	Idem.....	Succurs. de la caisse d'ép. à Marseille.	1,200
M ^{me} Langon.....	Receveuse...	Mios.....	1,800	Receveuse...	Saint-Loubès.....	1,800
MM. Benoit.....	Commis....	Lou-le-Sauvier...	2,000	Receveur...	La Ferté-Bernard..	2,200
Delbas.....	Receveur...	Sartène.....	2,200	Idem.....	Arbeugue.....	2,200
M ^{lle} Girard.....	Dame empl.	Montélimar.....	1,200	Receveuse...	Cléon-d'Andran....	1,200
M ^{me} Moulinneuf...	Receveuse...	Landévant.....	1,400	Idem.....	La Gacilly.....	1,400
M ^{lle} Girard.....	Idem.....	Peillac.....	1,600	Idem.....	Daugan.....	1,600
Guichard.....	Idem.....	Marcilly-le-Hayer..	1,400	Idem.....	Aix-en-Othe.....	1,400
Londenschutz..	Dame empl.	Direction de la caisse nationale d'éparg.	1,600	Idem.....	Lacres-sur-Même..	1,400
Daloux.....	Receveuse...	Gergy.....	1,400	Idem.....	Juvigny.....	1,400
Pâquet.....	Idem.....	Vézelay.....	1,800	Idem.....	Vaucouleurs.....	1,800
MM. Louis.....	Commis....	Paris 13.....	2,400	Receveur...	Cany-Barville.....	2,200
Clémenceau...	Receveur...	Troarn.....	1,400	Idem.....	Port-Louis.....	1,400
M ^{lle} Arnaud.....	Receveuse...	Régusse.....	1,400	Receveuse...	Les Arès-sur-Argens	1,400
M ^{me} Jassand.....	Dame empl.	En disponibilité...	"	Idem.....	Régusse.....	1,400
M ^{lle} Peyrol.....	Idem.....	Marseille, central..	1,200	Idem.....	Peyrat-le-Château.	1,200
M. Cache.....	Commis....	Paris 8.....	2,400	Receveur...	Brassac.....	2,200
M ^{me} Cartier.....	Receveuse...	Cauignv.....	1,400	Receveuse...	Ozonet-le-Vaigis..	1,400
MM. Cottin.....	Receveur...	Bambouillet.....	4,000	Receveur...	P. de 53.....	4,000
Stoll.....	Commis....	Nancy R. P.....	3,000	Idem.....	Leugny-Bas.....	3,400
Nioré.....	Idem.....	Troyes.....	3,000	Idem.....	Nogent-sur-Seine..	3,400
Blet.....	Receveur...	Nogent-sur-Seine..	3,000	Idem.....	Ligny-en-Barrisis..	3,000
M ^{lle} Doussel.....	Receveuse...	Couture-d'Argenson	1,200	Receveuse...	Berson.....	1,200
M ^{me} Boquille.....	Idem.....	Ceyzérieu.....	1,400	Idem.....	Jarnoux.....	1,400
M ^{lle} Georges.....	Idem.....	Lombicux.....	1,400	Idem.....	Trasly-Loire.....	1,400
MM. Clément.....	Facteur-rece- veur.	Sorel-Moussel....	1,100	Receveur...	Sorel-Moussel....	1,200
Lagnillon.....	Sous-officier	"	Idem.....	Couture-d'Argenson.	1,000
Josselin.....	Idem.....	"	Idem.....	Ceyzérieu.....	1,000
Maurel.....	Idem.....	"	Idem.....	Humbleux.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADRS.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Cortade.....	Sous-officier.	"	Receveur....	Peillac.....	1,000
M ^{lle} Muguet.....	Receveuse...	Thoiry.....	1,200	Receveuse...	Chindricux... ..	1,200
M. Piquemal.....	Sous-officier.	"	Receveur....	Thoiry.....	1,000
M ^{me} Manquat.....	Veuve d'un commis.	"	Receveuse...	S ^t -Jean-d'Arvey... ..	1,000
M ^{lles} Eyssartier.....	Receveuse...	La Bachellerie.....	1,600	Idem.....	Le Bugue.....	1,600
David.....	Idem.....	Perpezac-le-Noir... ..	1,200	Idem.....	La Bachellerie.....	1,200
M ^{me} veuve Fitte...	Idem.....	La Rochebrun.....	1,400	Idem.....	Perpezac-le-Noir... ..	1,400
MM. Nominé.....	Receveur....	Contrexéville.....	2,200	Receveur....	Vézélise.....	2,200
Renard.....	Commis....	S ^t -Amand-Montrond	1,800	Idem.....	Le Camp-d'Avor... ..	1,600
M ^{me} Macé.....	Ex-receveuse.	V ^o d'un com. princ.	"	Receveuse...	Prat.....	1,000
M. Cochard.....	Inspecteur...	Lille.....	4,500	Receveur....	Lille gare.....	4,500
M ^{lles} Mougéot.....	Receveuse...	Châtillon-s-Bagneux	1,400	Receveuse...	Noisy-le-Sec.....	1,600
Verdier.....	Idem.....	Grandvilliers.....	1,600	Idem.....	Châtillon-s-Bagneux	1,600
Delamare.....	Idem.....	Romilly-la-Puthe- naye.	1,200	Idem.....	Gros-Theil.....	1,200
Le Cam.....	Dame empl..	Montercau.....	1,000	Idem.....	Sivry-Courty.....	1,000
MM. Pellegrin.....	Fact. recev.	Jausiers.....	900	Receveur....	Jausiers.....	1,000
Dupont.....	Sous-officier.	"	Idem.....	S ^t -Martin-de-Bos- cherville.	1,000
M ^{mes} Manpas.....	Receveuse...	Argelès-sur-Mér... ..	1,600	Receveuse...	Amélie-les-Bains... ..	1,800
Jعasse.....	Idem.....	Seissan.....	1,400	Idem.....	Argelès-sur-Mer... ..	1,400
MM. Nilot.....	Receveur....	Père-en-Tardenois... ..	2,000	Receveur....	Suresnes.....	2,200
Méral.....	Idem.....	Lyon-Brotteaux... ..	4,500	Recev. princ.	Alençon.....	4,500
Muffat-Jeandet	Idem.....	Aix-les-Bains.....	3,500	Receveur....	Lyon Brotteaux... ..	3,500
Boniol.....	Idem.....	Saint-Chinian.....	1,800	Idem.....	Marsillargues.....	1,800
M ^{mes} Panis.....	Receveuse...	Riels.....	1,600	Receveuse...	Le Peujol.....	1,600
veuve de Pezet	Idem.....	Villefranc ^h e-d'Albig ^e	1,600	Idem.....	Limogne.....	1,600
M ^{lles} Guilleré.....	Dame empl..	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,100	Idem.....	Villefranche - de - Queyran.	1,200
Cavaillé.....	Receveuse...	Lautrec.....	1,400	Dame empl..	Carcassonne, caisse d'épargne.	1,500
M ^{mes} Belvaire.....	Veuve d'un commis.	"	Receveuse...	Fay-de-Bretagne... ..	1,000
Bouquié.....	Receveuse...	Villefr.-de-Queyran.	1,000	Idem.....	Lautrec.....	1,000
M ^{lle} Moro.....	Dame empl.	Mazamet.....	1,300	Idem.....	Villefr-d'Albigcois.	1,400
M ^{me} Delaune.....	Receveuse...	L'Isle-en-Jourdain... ..	2,000	Idem.....	Saint-Chinian.....	2,000
M. Stirling.....	Commis....	Paris, central.....	2,700	Receveur....	La Guerche-de-Bret.	2,200
M ^{lles} Théry.....	Receveuse...	Hardinghen.....	1,200	Receveuse...	Buequoy.....	1,200
Leroy.....	Idem.....	Licques.....	1,400	Idem.....	Pont-de-Briques. Saint-Etienne.	1,400
M ^{me} veuve Delattre.	Idem.....	Richelbourg-l'Avoué.	1,000	Idem.....	Licques.....	1,000
M. Deforge.....	Receveur....	Nielles-les-Bléquin.	1,200	Receveur....	Mont-Saint-Éloi... ..	1,200
M ^{lle} Auber.....	Receveuse...	Annet.....	1,600	Receveuse...	Aulnay-les-Bondy... ..	1,600
M ^{mes} Frank.....	Idem.....	Maillane.....	1,400	Idem.....	Annet.....	1,400
Pariat.....	Idem.....	S ^t -Martin-de-Bosse- nay.	1,400	Idem.....	Marcilly-le-Hayer... ..	1,400
Huguenin.....	Idem.....	Paugy.....	1,600	Idem.....	Rigny-le-Ferron... ..	1,600
Morin.....	Veuve d'un receveur.	"	Idem.....	S ^t -Martin-de-Bosse- nay.	1,000
MM. Gatelet.....	Sous-officier.	"	Receveur....	Paugy.....	1,000
Peyronnet.....	Idem.....	"	Idem.....	Menestr.-en-Villette	1,000
Guillet.....	Receveur....	Châteauneuf.....	1,400	Idem.....	Saint-Léger-sur- Dhenac.	1,400
M ^{lle} Girault.....	Receveuse...	Fougères-sur-Bièvre.	1,400	Receveuse...	Neung-sur-Benvron... ..	1,400
M ^{mes} Bonnet.....	Idem.....	Menestr.-en-Villette.	1,400	Idem.....	Loury.....	1,400
v ^o Fourquier.....	Receveuse...	En disponibilité... ..	"	Idem.....	Fougères-sur-Bièvre	1,400
M. Craissac.....	Receveur....	Boiscommun.....	1,400	Receveur....	La Turballe.....	1,400
M ^{lles} Bouthegourd..	Receveuse...	Outarville.....	1,400	Receveuse...	Boiscommun.....	1,400
Sahut.....	Idem.....	Querrien.....	1,200	Idem.....	Outarville.....	1,200
M ^{me} Beauprez.....	Idem.....	Marquion.....	1,600	Idem.....	Thumeries.....	1,600
MM. Quénard.....	Sous-officier.	"	Receveur....	Le Sambuc.....	1,000
Gilbert.....	Idem.....	"	Idem.....	Salives.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lle} Genet	Postul. recev.	"	Receveuse..	Landévant.....	1,000
MM. Siret	Ch. de brig.	Ligne de Lyon....	3,300	Ch. de brig..	Ligne du Nord....	3,300
Lussort	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,300
Lahaye	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300	Idem.....	Ligne du Nord-Ouest	3,300
Ripert	Com. princ.	Ligne du Nord....	3,300	Ch. de brig..	Ligne du Nord....	3,300
Mathian	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Daran	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Veillet-Deslan- delles	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Collongues	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,300	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Gressin	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Causse	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Dournes	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,300
Guilbert	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Vaurs	Idem.....	Idem.....	3,300	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300
Bandry	Idem.....	Évreux.....	3,300	Com. princ.	Niort.....	3,300
Perillon	Idem.....	Saint-Dizier.....	3,300	Idem.....	Nice R. P.....	3,300
Mongin	Idem.....	Grenoble R. P....	3,600	Idem.....	Marseille R. P....	3,600
Panzani	Idem.....	Nantes R. P.....	3,300	Idem.....	Idem.....	3,300
Saludes	Idem.....	Saint-Chamond....	3,300	Idem.....	Marseille-Chapitre..	3,300
Diéval	Commis....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300
Malafosse	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Salvage	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Durand (P.)	Idem.....	Ligne de la Médit..	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Olivier	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,000	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,300
Grès	Idem.....	Ligne de l'Est....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300
Gabanac	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne de l'Ouest..	3,300
Martin (H-E-V)	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne des Pyrénées.	3,300
Sagnol	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,000	Idem.....	Ligne du Sud-Ouest	3,300
Cayzac	Idem.....	Ligne de Lyon....	3,000	Idem.....	Ligne du Nord....	3,300
Merland	Idem.....	Ligne du Nord....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Romain	Idem.....	Nantes, central..	3,000	Idem.....	Nantes, central..	3,300
Teffo	Idem.....	Idem.....	3,000	Idem.....	Idem.....	3,300
Roy	Idem.....	Tours R. P.....	3,000	Idem.....	Rennes R. P.....	3,300
Guilloux	Idem.....	Rennes, central..	3,000	Idem.....	Rennes, central..	3,300
Sadé	Idem.....	Havre, principal..	3,000	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	3,300
Commenge	Idem.....	Perpignan.....	3,000	Idem.....	Montauban.....	3,300
Larivière	Idem.....	Nancy, central..	3,000	Idem.....	Nancy, central..	3,300
Lauce	Idem.....	Angers R. P.....	3,000	Idem.....	Angers R. P.....	3,300
Chaplain	Idem.....	Le Mans R. P....	3,000	Idem.....	Saumur.....	3,300
Achard	Idem.....	Grenoble R. P....	3,000	Idem.....	Grenoble R. P....	3,300
Thomas	Idem.....	Nantes R. P.....	3,000	Idem.....	Nantes R. P.....	3,300
Fuchs	Idem.....	Belfort-Ville....	3,000	Idem.....	Belfort, faubourg de France.	3,300
Puyou	Idem.....	Pau.....	3,000	Idem.....	Pau.....	3,300
Pinturault	Idem.....	Bordeaux, central..	3,000	Idem.....	Bordeaux, cours Saint-Jean.	3,300
Boulonnnet	Idem.....	Mantes.....	3,000	Idem.....	Saint-Omer.....	3,300
Leclère	Idem.....	Beauvais.....	3,000	Idem.....	Avesnes-sur-Helpe .	3,300
Willems (A.)	Idem.....	Lille, central....	3,000	Idem.....	Armentières.....	3,300
Dupas	Idem.....	Rennes R. P.....	1,800	Commis....	Saint-Malo.....	1,800
Rouquet	Idem.....	Neufchâtel-en-Bray.	1,800	Idem.....	Loudun.....	1,800
Mittre	Idem.....	Montbrison.....	3,000	Idem.....	Marseille, central..	3,000
Marty (E.)	Idem.....	Béziers, principal..	1,500	Idem.....	Albi.....	1,500
Clarac	Idem.....	La Rochelle.....	2,400	Idem.....	Paris, central....	2,400
Bizard	Idem.....	Paris, central....	1,500	Idem.....	La Rochelle.....	1,500
Montenot	Idem.....	Paris 71.....	1,500	Idem.....	Tarbes.....	1,500
Beck	Idem.....	Reims, principal..	1,800	Idem.....	Nancy, central....	1,800
Vergély	Idem.....	Marseille R. P....	1,500	Idem.....	Marseille, central..	1,500
Bernard	Idem.....	Vienne.....	2,400	Idem.....	Carpentras.....	2,400
Bresson	Idem.....	Lyon, central....	3,000	Idem.....	Avignon R. P....	3,000
Franck	Idem.....	Lille, central....	3,000	Idem.....	Roubaix.....	3,000
Willems (G.)	Idem.....	Idem.....	2,100	Idem.....	Tourcoing.....	2,100

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Grillicet	Commis	Corbeil	3,000	Commis	Paris, central	3,000
Raynal	Idem	Algérie	1,500	Idem	Paris 35	1,500
Pinel	Idem	Ligne de l'Ouest	1,800	Idem	Ligne du Nord	1,800
Courtant	Idem	Ligne de l'Est	1,500	Idem	Idem	1,500
Bernard	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Idem	1,500
Boulenger	Idem	Ligne de Lyon	1,500	Idem	Idem	1,500
Besson	Idem	Idem	2,400	Idem	Idem	2,400
Defever	Idem	Lille R. P.	1,500	Idem	Idem	1,500
Bernusse	Idem	Pau	2,100	Idem	Paris 3	2,100
Hbert	Idem	Paris 74	1,500	Idem	Ligne de l'Ouest	1,500
Renaud	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500	Idem	Ligne du Nord-Ouest	1,500
Delmas	Idem	Paris R. P.	1,500	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,500
Condouzorgues	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,800	Idem	Paris R. P.	1,800
Papon	Idem	Ligne l'Est	1,800	Idem	Ligne du Sud-Ouest	1,800
Bayard	Idem	Lig. du Nord-Ouest	1,800	Idem	Ligne de Lyon	1,800
Forestier	Idem	Melun	1,500	Idem	Paris 88	1,500
Bordes	Idem	Paris 65	3,000	Idem	Paris 43	3,000
Beauvais	Idem	Paris 74	1,800	Idem	Paris 65	1,800
Châtenet	Idem	Limoges R. P.	1,500	Idem	Paris 74	1,500
Caigné	Idem	Paris 54	1,500	Idem	Ligne du Nord	1,500
Flamant	Idem	Caen R. P.	3,000	Idem	Paris 81	3,000
Blangy	Idem	Lille central	1,500	Idem	Lille, gare	1,500
Gautrais	Idem	Lille gare	1,500	Idem	Lille, central	1,500
Castagnet	Idem	Bordeaux R. P.	1,500	Idem	Bordeaux, central	1,500
Thiéry	Receveur	Longwy-Bas	3,000	Idem	Paris R. P.	3,000
Ganière	Sergent	13 ^e régiment d'in- fanterie de marine	"	Idem	Nancy R. P.	1,500
Bousquet	Adjudant	2 ^e régiment d'artil- lerie de marine.	"	Idem	Marseille R. P.	1,500
Falque	Idem	157 ^e rég. d'infant.	"	Idem	Bordeaux R. P.	1,500
Francard	Sergent	81 ^e rég. d'infanterie.	"	Idem	Lyon R. P.	1,500
Lizoul	Adjudant	14 ^e rég. d'infanterie.	"	Idem	Limoges R. P.	1,500
Collas	Sergent-ma- jor.	20 ^e section d'infir- miers militaires.	"	Idem	A la disposition du Gouverneur géné- ral de l'Algérie.	1,500
Luciani	Idem	Idem	"	Surnuméraire	Corte	"
Villeroi	Surnuméraire	Bar-le-Duc	"	Idem	Reims, principal	"
Marjollet	Idem	Disponibilité	"	Idem	Bar-le-Duc	"
Laporte	Idem	Limoges, central	"	Idem	Limoges R. P.	"
Pouvesle	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 49	"
Salles	Idem	Toulouse, central	"	Idem	Caen R. P.	"
Delage	Idem	Paris, central	"	Idem	Paris 55	"
Mazoyer	Idem	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"	Idem	Paris 17	"
Bouchon	Idem	Paris 17	"	Idem	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"
Sarrazin	Idem	Disponibilité	"	Idem	Paris 54	"
Pierre	Idem	Nancy R. P.	"	Idem	Épinal R. P.	"
Dujardin	Idem	Idem	"	Idem	Paris, central	"
Dalga	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Soudan	Idem	Lyon, central	"	Idem	Idem	"
Surzur	Idem	Rennes, central	"	Idem	Idem	"
Hasenkopf	Idem	Rouen, central	"	Idem	Idem	"
Pierson	Idem	Nancy, central	"	Idem	Idem	"
Ragot	Expédit. fais. fonctions de surnumér ^{re}	Arras R. P.	"	Expédit. fais. fonctions de surnumér ^{re}	Nancy, central	"
Lecointre	Surnuméraire	Paris 17	"	Surnuméraire	Châteaudun	"
Lemasne	Idem	Châteaudun	"	Idem	Paris 17	"
Jarrige	Idem	Bordeaux, central	"	Idem	Rennes R. P.	"
Dard	Idem	Lyon, central	"	Idem	Grenoble R. P.	"
Merlier	Idem	Lille, central	"	Idem	Neufchâtel-on-Bray	"
Girod	Idem	Lyon, central	"	Idem	Montbison	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS.
MM. Brandouy	Surnumér ^{re} .	Montpellier, central	fr.	Surnumér ^{re} .	Béziers, principal.	fr.
Frézals	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Paris 71.	"
Favier	Idem.	Idem.	"	Idem.	Paris 25.	"
Leymarie	Idem.	Idem.	"	Idem.	Ligne du Nord.	"
Lieutaud	Idem.	Montpellier, central	"	Idem.	Cette.	"
Rapin	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Paris 47.	"
Chopinot	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Albenque	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Barrué	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"	Idem.	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"
Dance	Idem.	Bureau de tri de la gare de Lyon.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest.	"
Bouchez	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Lens.	"
Baquet	Idem.	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.	Corbeil.	"
Caminade	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Paris, central.	"
Bilard	Idem.	Paris 35.	"	Idem.	Paris R. P.	"
Pradel	Idem.	Ligne de Lyon.	"	Idem.	Ligne du Nord.	"
Guyot	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Idem.	"
Fareet	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne de Lyon.	"
Sailly	Idem.	Lille, central.	"	Idem.	Lille R. P.	"
Berguez	Idem.	Paris, central.	"	Idem.	Ligne du Nord.	"
Delon	Idem.	Lyon, central.	"	Idem.	Idem.	"
Castaing	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Idem.	"
Linarès	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Talazac	Idem.	Paris 3.	"	Idem.	Idem.	"
Pichon-Obérie	Idem.	Toulouse, central.	"	Idem.	Pau.	"
Charrier	Idem.	Nantes R. P.	"	Idem.	Paris 74.	"
Louérat	Idem.	Nantes, central.	"	Idem.	Nantes R. P.	"
Brunet	Idem.	Ligne du Nord-Ouest	"	Idem.	Ligne de l'Est.	"
Pis	Idem.	Paris R. P.	"	Idem.	Ligne du Sud-Ouest	"
Berthollet	Idem.	Idem.	"	Idem.	Ligne de l'Est.	"
Toussaint	Idem.	Paris 50.	"	Idem.	Ligne du Nord-Ouest	"
Bonfils	Idem.	Le Puy.	"	Idem.	Paris 50.	"
Monnoyeur	Idem.	Paris 54.	"	Idem.	Ligne de Lyon.	"
Grimal	Idem.	Nogent-le-Rotrou.	"	Idem.	Paris 54.	"
Marchand	Idem.	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.	Nogent-le-Rotrou.	"
Canut	Idem.	Paris 88.	"	Idem.	Ligne de Lyon.	"
Vidaline	Idem.	Clermont - Ferrand, central.	"	Idem.	Melun.	"
Gasset	Expédition naire.	Rouen, direction.	"	Expéd. fais. fonctions de surnumér ^{re} .	Rouen, central.	"
Jouve	Idem.	Marseille, direction	"	Idem.	Marseille, central.	"
Thiolay	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Brouillet	Facteur - re- ceveur.	Vers.	"	Facteur - re- ceveur fais. fonctions de surnumér ^{re} .	Idem.	"
Piquard	Expédition naire.	Vesoul, direction.	"	Expéd. fais. fonctions de surnumér ^{re} .	Vesoul R. P.	"
Ragot	Idem.	Arras, direction.	"	Idem.	Arras R. P.	"
Rigal	Idem.	Carcassonne, direct.	"	Idem.	Carcassonne R. P.	"
Trivié	Facteur.	Paris.	"	Facteur fais. fonctions de surnumér ^{re} .	Paris, central.	"
Georges	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Julien	Idem.	Idem.	"	Idem.	Idem.	"
Brigard	Expédition naire.	Direction de la Seine	"	Expéd. fais. fonctions de surnumér ^{re} .	Idem.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS.
			fr.			fr.
MM. Couture			"	Surnumér ^{re}	Paris, central	"
Merlin			"	Idem	Idem	"
de Nayville			"	Idem	Idem	"
Monière			"	Idem	Idem	"
Kammerer			"	Idem	Idem	"
Satabin			"	Idem	Idem	"
Fanet			"	Idem	Idem	"
Beylot			"	Idem	Idem	"
Weiss			"	Idem	Idem	"
Rancoule			"	Idem	Idem	"
Hispa			"	Idem	Bordeaux, central	"
Monget			"	Idem	Toulouse, central	"
Papy			"	Idem	Idem	"
Boux			"	Idem	Idem	"
Quelennec			"	Idem	Rennes, central	"
Leuassier			"	Idem	Paris, central	"
Mougeot	Expédition ^{re}	Direction de la Seine	"	Idem	Idem	"
Carton	Expédition ^{re} f. fonc de surnum ^{re}	Marseille, central	"	Expédition ^{re} f. fonc. de surnum ^{re}	Marseille R. P	"
Morer			"	Surnumér ^{re}	Toulouse, central	"
Paris			"	Idem	Idem	"
Pedère			"	Idem	Idem	"
Rey			"	Idem	Idem	"
Rivemale			"	Idem	Idem	"
Safourcade			"	Idem	Idem	"
Sirach			"	Idem	Idem	"
Tajan			"	Idem	Idem	"
Truilhé			"	Idem	Idem	"
Vergé			"	Idem	Idem	"
Villeneuve			"	Idem	Idem	"
Vilo			"	Idem	Idem	"
Bénétaud			"	Idem	Tours, central	"
Bourdin			"	Idem	Idem	"
Bouttier			"	Idem	Idem	"
Bureau			"	Idem	Idem	"
Carrat			"	Idem	Idem	"
Guignard			"	Idem	Idem	"
Gustin			"	Idem	Idem	"
Jung			"	Idem	Idem	"
Le Miere			"	Idem	Idem	"
Maury			"	Idem	Idem	"
May			"	Idem	Idem	"
Sauquet			"	Idem	Idem	"
Toulon			"	Idem	Idem	"
Becker	Expédition ^{re}	Melun, direction	"	Expédition ^{re} f. fonct de surnum ^{re}	Melun R.P.	"
Benoit	Idem	Lyon, direction	"	Surnumér ^{re}	Lyon, central	"
Mougeot	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Bonlot	Idem	Montpellier, direct	"	Idem	Montpellier, cent	"
Duplan	Idem	Bourg, direction	"	Idem	Bourg R. P	"
Jean-Pierre	Idem	Idem	"	Idem	Idem	"
Chavard			"	Idem	Toulouse, central	"
Clerc			"	Idem	Idem	"
Courtral			"	Idem	Idem	"
Couzinet			"	Idem	Idem	"
Crémon			"	Idem	Idem	"
Daubert			"	Idem	Idem	"
Dessun			"	Idem	Idem	"
Dimbarre			"	Idem	Idem	"
Dombis			"	Idem	Idem	"
Domergue			"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
M. Douyau			fr.	Surnumér ^{re}	Toulouse, central.	fr.
Dulmo			fr.	Idem	Idem	fr.
Dunas			fr.	Idem	Idem	fr.
Espès			fr.	Idem	Idem	fr.
Fabre (L.-E.)			fr.	Idem	Idem	fr.
Fabre (L.)			fr.	Idem	Idem	fr.
Fabre (E.-G.)			fr.	Idem	Idem	fr.
Ferrer			fr.	Idem	Idem	fr.
Ficuzet			fr.	Idem	Idem	fr.
Fontan			fr.	Idem	Idem	fr.
Habas			fr.	Idem	Idem	fr.
Jaur			fr.	Idem	Idem	fr.
Joffrès			fr.	Idem	Idem	fr.
Lacan			fr.	Idem	Idem	fr.
Lagrange			fr.	Idem	Idem	fr.
Maire			fr.	Idem	Idem	fr.
Menville			fr.	Idem	Idem	fr.
Mesplé			fr.	Idem	Idem	fr.
Mestre			fr.	Idem	Idem	fr.
Monlezun			fr.	Idem	Idem	fr.
Montagne			fr.	Idem	Idem	fr.
Lambert			fr.	Idem	Rouen, central.	fr.
Laurent			fr.	Idem	Idem	fr.
Marion			fr.	Idem	Idem	fr.
Mercier			fr.	Idem	Idem	fr.
Minois			fr.	Idem	Idem	fr.
Planchon			fr.	Idem	Idem	fr.
Agéion			fr.	Idem	Toulouse, central.	fr.
Aloujes			fr.	Idem	Idem	fr.
Anouilh			fr.	Idem	Idem	fr.
Aussagnès			fr.	Idem	Idem	fr.
Aussel			fr.	Idem	Idem	fr.
Averseng			fr.	Idem	Idem	fr.
Aynié			fr.	Idem	Idem	fr.
Babié			fr.	Idem	Idem	fr.
Baixas			fr.	Idem	Idem	fr.
Barbe			fr.	Idem	Idem	fr.
Bartalan			fr.	Idem	Idem	fr.
Bertrand			fr.	Idem	Idem	fr.
Cabrol			fr.	Idem	Idem	fr.
Cadène			fr.	Idem	Idem	fr.
Candès			fr.	Idem	Idem	fr.
Carap			fr.	Idem	Idem	fr.
Carol			fr.	Idem	Idem	fr.
Carrère			fr.	Idem	Idem	fr.
Casson			fr.	Idem	Idem	fr.
Cavé			fr.	Idem	Idem	fr.
Cazalas			fr.	Idem	Idem	fr.
Cazaux			fr.	Idem	Idem	fr.
Cazavel			fr.	Idem	Idem	fr.
Cazeaux			fr.	Idem	Idem	fr.
Cénac			fr.	Idem	Idem	fr.
Raméau			fr.	Idem	Paris, central.	fr.
Rochefort			fr.	Idem	Idem	fr.
Roussin			fr.	Idem	Idem	fr.
Sahourain			fr.	Idem	Idem	fr.
Thibault			fr.	Idem	Idem	fr.
Trémolet			fr.	Idem	Idem	fr.
Mirlaud			fr.	Idem	Idem	fr.
Collin			fr.	Idem	Idem	fr.
Vanschoor			fr.	Idem	Idem	fr.
Balland			fr.	Idem	Rennes, central.	fr.
Bidois			fr.	Idem	Idem	fr.

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Bot.			fr.	Surnumér ^{re}	Rennes, central.	fr.
Brünel			"	Idem.	Idem.	"
Chevallier			"	Idem.	Idem.	"
Corseul			"	Idem.	Idem.	"
Denis			"	Idem.	Idem.	"
Guilcher			"	Idem.	Idem.	"
Guillerm			"	Idem.	Idem.	"
Le Cousse			"	Idem.	Idem.	"
Le Péron			"	Idem.	Idem.	"
Marrec			"	Idem.	Idem.	"
Mourice			"	Idem.	Idem.	"
Perrot			"	Idem.	Idem.	"
Rannon			"	Idem.	Idem.	"
Sieot			"	Idem.	Idem.	"
Surzur			"	Idem.	Idem.	"
Tréluyer			"	Idem.	Idem.	"
Angot			"	Idem.	Rouen, central.	"
Buffet			"	Idem.	Idem.	"
Dreuillet			"	Idem.	Idem.	"
Häsenknopf			"	Idem.	Idem.	"
Durosäy			"	Idem.	Paris, central.	"
Fauré			"	Idem.	Idem.	"
Favin			"	Idem.	Idem.	"
Feste			"	Idem.	Idem.	"
Figeac			"	Idem.	Idem.	"
Georgen			"	Idem.	Idem.	"
Gineste			"	Idem.	Idem.	"
Gougeon			"	Idem.	Idem.	"
Grandsimon			"	Idem.	Idem.	"
Guillon			"	Idem.	Idem.	"
Mazure			"	Idem.	Idem.	"
Rosier			"	Idem.	Idem.	"
Jacob			"	Idem.	Idem.	"
Hébert			"	Idem.	Idem.	"
Ivan			"	Idem.	Idem.	"
Jean			"	Idem.	Idem.	"
Lagot (E.)			"	Idem.	Idem.	"
Lagot (P.)			"	Idem.	Idem.	"
Lavabre			"	Idem.	Idem.	"
Lhospied			"	Idem.	Idem.	"
Mahoux			"	Idem.	Idem.	"
Maillé			"	Idem.	Idem.	"
Mamoul			"	Idem.	Idem.	"
Manhéric			"	Idem.	Idem.	"
Migayron			"	Idem.	Idem.	"
Montagnac			"	Idem.	Idem.	"
Papon			"	Idem.	Idem.	"
Parant			"	Idem.	Idem.	"
Pautrat			"	Idem.	Idem.	"
Poncelat			"	Idem.	Idem.	"
Arnaud (E.)			"	Idem.	Idem.	"
Astorg			"	Idem.	Idem.	"
Astruc			"	Idem.	Idem.	"
Ayfre			"	Idem.	Idem.	"
Berland			"	Idem.	Idem.	"
Berthuy			"	Idem.	Idem.	"
Besset			"	Idem.	Idem.	"
Bétaillonloux			"	Idem.	Idem.	"
Bison			"	Idem.	Idem.	"
Bonhomme			"	Idem.	Idem.	"
Bonnemaire			"	Idem.	Idem.	"
Bourgoïn			"	Idem.	Idem.	"
Bourry			"	Idem.	Idem.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
WM. Bros.			fr.	Suramérte	Paris, central	fr.
Bruel			"	Idem	Idem	"
Bure			"	Idem	Idem	"
Caillaud			"	Idem	Idem	"
Cambon			"	Idem	Idem	"
Canagnier			"	Idem	Idem	"
Garric			"	Idem	Idem	"
Catusse			"	Idem	Idem	"
Chabbert			"	Idem	Idem	"
Champy			"	Idem	Idem	"
Chaumeil			"	Idem	Idem	"
Cour			"	Idem	Idem	"
Dauban			"	Idem	Idem	"
Delastelle			"	Idem	Idem	"
Delpit			"	Idem	Idem	"
Deltour			"	Idem	Idem	"
Demongeot			"	Idem	Idem	"
Dides			"	Idem	Idem	"
Fesson			"	Idem	Nancy, central	"
Jacquemart			"	Idem	Idem	"
Jeanjeot			"	Idem	Idem	"
Julien			"	Idem	Idem	"
Laveuf			"	Idem	Idem	"
Lecière			"	Idem	Idem	"
Lecomte			"	Idem	Idem	"
Marquis			"	Idem	Idem	"
Métilon			"	Idem	Idem	"
Michel (P.)			"	Idem	Idem	"
Mopin			"	Idem	Idem	"
Payon			"	Idem	Idem	"
Pierson			"	Idem	Idem	"
Toussaint			"	Idem	Idem	"
Villomez			"	Idem	Idem	"
Benois			"	Idem	Nantes, central	"
Bertreux			"	Idem	Idem	"
Dagnaud			"	Idem	Idem	"
Favre			"	Idem	Idem	"
Hurtaud			"	Idem	Idem	"
Le Bras			"	Idem	Idem	"
Lesage			"	Idem	Idem	"
Morilleau			"	Idem	Idem	"
Nicoulaud			"	Idem	Idem	"
Pelletant			"	Idem	Idem	"
Recoupé			"	Idem	Idem	"
Ricaud			"	Idem	Idem	"
Servand			"	Idem	Idem	"
Verges			"	Idem	Idem	"
Bonet			"	Idem	Montpellier, central	"
Blanc (A.-E.)			"	Idem	Idem	"
Blanc (C.-H.)			"	Idem	Idem	"
Blanc (P.-H.)			"	Idem	Idem	"
Cartier			"	Idem	Idem	"
Casanova			"	Idem	Idem	"
Combéleran			"	Idem	Idem	"
Dalbi			"	Idem	Idem	"
Font			"	Idem	Idem	"
Foulquier			"	Idem	Idem	"
Gaillard			"	Idem	Idem	"
Germain			"	Idem	Idem	"
Ginestes			"	Idem	Idem	"
Jeanjean			"	Idem	Idem	"
Loumagne			"	Idem	Idem	"
Moralis			"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Reversat			"	Surnamér ^{ve}	Montpellier, cent.	"
Rocoché			"	Idem	Idem	"
Roques			"	Idem	Idem	"
Roumens			"	Idem	Idem	"
Salze			"	Idem	Idem	"
Silvy			"	Idem	Idem	"
Talon			"	Idem	Idem	"
Ardouin			"	Idem	Nancy, central	"
Arth			"	Idem	Idem	"
Bourlois			"	Idem	Idem	"
Choquenot			"	Idem	Idem	"
Demangel			"	Idem	Idem	"
Depré			"	Idem	Idem	"
Dubois			"	Idem	Idem	"
Fenaut			"	Idem	Idem	"
Bastide (A.)			"	Idem	Marseille, central	"
Bénézet			"	Idem	Idem	"
Boisse			"	Idem	Idem	"
Bonthoux			"	Idem	Idem	"
Cabriel			"	Idem	Idem	"
Ducailar			"	Idem	Idem	"
Favre			"	Idem	Idem	"
Gentili			"	Idem	Idem	"
Gibelin			"	Idem	Idem	"
Lorenzi			"	Idem	Idem	"
Luccioni			"	Idem	Idem	"
Mariani			"	Idem	Idem	"
Martin (C.)			"	Idem	Idem	"
Mercier (A.)			"	Idem	Idem	"
Montmaur			"	Idem	Idem	"
Pietri			"	Idem	Idem	"
Raymond			"	Idem	Idem	"
Revenusso			"	Idem	Idem	"
Robert (E.)			"	Idem	Idem	"
Rolin			"	Idem	Idem	"
Roux			"	Idem	Idem	"
Rouxel			"	Idem	Idem	"
Simon			"	Idem	Idem	"
Tholl			"	Idem	Idem	"
Vachier			"	Idem	Idem	"
Verdeille			"	Idem	Idem	"
Ceccaldi			"	Idem	Idem	"
Aimeric			"	Idem	Montpellier, cent.	"
Audoque			"	Idem	Idem	"
Belaval			"	Idem	Idem	"
Birbes			"	Idem	Idem	"
Duport			"	Idem	Lyon, central	"
Durandau			"	Idem	Idem	"
Fine			"	Idem	Idem	"
Genevois			"	Idem	Idem	"
Gros			"	Idem	Idem	"
Jacquolin			"	Idem	Idem	"
Hébrard			"	Idem	Idem	"
Huguet			"	Idem	Idem	"
Lévêque			"	Idem	Idem	"
Lehmann			"	Idem	Idem	"
Marlier			"	Idem	Idem	"
Maurin			"	Idem	Idem	"
Meynaud			"	Idem	Idem	"
Millot			"	Idem	Idem	"
Moreau			"	Idem	Idem	"
Pelletier			"	Idem	Idem	"
Perrin			"	Idem	Idem	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM Peyrot			"	Surnumér ^{re}	Lyon, central.	"
Piellard			"	Idem.	Idem.	"
Prudent			"	Idem.	Idem.	"
Nouët			"	Idem.	Idem.	"
Six			"	Idem.	Idem.	"
Soudan			"	Idem.	Idem.	"
Soule			"	Idem.	Idem.	"
Tavardet			"	Idem.	Idem.	"
Thévenet			"	Idem.	Idem.	"
Volle			"	Idem.	Idem.	"
Février			"	Idem.	Idem.	"
Pérol			"	Idem.	Limoges, central.	"
Peyrou			"	Idem.	Idem.	"
Pierret			"	Idem.	Idem.	"
Pougeat			"	Idem.	Idem.	"
Prébot			"	Idem.	Idem.	"
Touze			"	Idem.	Idem.	"
Barnavol			"	Idem.	Lyon, central.	"
Besson			"	Idem.	Idem.	"
Best			"	Idem.	Idem.	"
Bienvenu			"	Idem.	Idem.	"
Billy			"	Idem.	Idem.	"
Blois			"	Idem.	Idem.	"
Blondeau			"	Idem.	Idem.	"
Boissière			"	Idem.	Idem.	"
Borne			"	Idem.	Idem.	"
Boyer			"	Idem.	Idem.	"
Brantonne			"	Idem.	Idem.	"
Buisson			"	Idem.	Idem.	"
Cattet (G.)			"	Idem.	Idem.	"
Cernesson			"	Idem.	Idem.	"
Chaux			"	Idem.	Idem.	"
Chazalon			"	Idem.	Idem.	"
Collomb			"	Idem.	Idem.	"
Courbis			"	Idem.	Idem.	"
Gousin			"	Idem.	Idem.	"
Demongeot			"	Idem.	Idem.	"
Dérippe			"	Idem.	Idem.	"
Duchet			"	Idem.	Idem.	"
Damoulin			"	Idem.	Idem.	"
Mortier			"	Idem.	Lillo, central.	"
Nave			"	Idem.	Idem.	"
Petit			"	Idem.	Idem.	"
Pinard			"	Idem.	Idem.	"
Préchac			"	Idem.	Idem.	"
Prévost			"	Idem.	Idem.	"
Réniez			"	Idem.	Idem.	"
Savareux			"	Idem.	Idem.	"
Trollé			"	Idem.	Idem.	"
Vermont			"	Idem.	Idem.	"
Warluzel			"	Idem.	Idem.	"
Audouin			"	Idem.	Limoges, central.	"
Azeau			"	Idem.	Idem.	"
Barbe (F-F-E)			"	Idem.	Idem.	"
Bastier			"	Idem.	Idem.	"
Bouyx			"	Idem.	Idem.	"
Capretz			"	Idem.	Idem.	"
Champeval			"	Idem.	Idem.	"
Chastanet			"	Idem.	Idem.	"
Cluseau - La- nauve			"	Idem.	Idem.	"
Delhoume			"	Idem.	Idem.	"
Debriex			"	Idem.	Idem.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. de Nucé de La- mothe.				Surnuméraire	Limoges, central.	"
Galland.				Idem.	Idem.	"
Labrousse.				Idem.	Idem.	"
Lafage.				Idem.	Idem.	"
Léonard.				Idem.	Idem.	"
Mauve.				Idem.	Idem.	"
Orlienge.				Idem.	Idem.	"
Pastrie.				Idem.	Idem.	"
Pégourié.				Idem.	Idem.	"
Ferrand.				Idem.	Dijon, central.	"
Gachon.				Idem.	Idem.	"
Jacquemin.				Idem.	Idem.	"
Lab.				Idem.	Idem.	"
Langowisth.				Idem.	Idem.	"
Louis.				Idem.	Idem.	"
Prugnot.				Idem.	Idem.	"
Rossé.				Idem.	Idem.	"
Schneider.				Idem.	Idem.	"
Tavernier.				Idem.	Idem.	"
Vaico.				Idem.	Idem.	"
Arluison.				Idem.	Lille, central.	"
Baès.				Idem.	Idem.	"
Bellat.				Idem.	Idem.	"
Bonfils.				Idem.	Idem.	"
Cauderlier.				Idem.	Idem.	"
Compagnon.				Idem.	Idem.	"
Dambrine.				Idem.	Idem.	"
Desailly.				Idem.	Idem.	"
Dufour.				Idem.	Idem.	"
Dupont.				Idem.	Idem.	"
Flacon.				Idem.	Idem.	"
Gazet.				Idem.	Idem.	"
Guille.				Idem.	Idem.	"
Lecat.				Idem.	Idem.	"
Lemaire (V.).				Idem.	Idem.	"
Lemaire (G.).				Idem.	Idem.	"
Lesenne.				Idem.	Idem.	"
Mahien.				Idem.	Idem.	"
Matfin (E.-J.).				Idem.	Idem.	"
Sembel.				Idem.	Bordeaux, central.	"
Serres.				Idem.	Idem.	"
Théron.				Idem.	Idem.	"
Vinel.				Idem.	Idem.	"
Bourdon.				Idem.	Caen, central.	"
Dumesnil.				Idem.	Idem.	"
Giovanelli.				Idem.	Idem.	"
Halley.				Idem.	Idem.	"
Le Sage.				Idem.	Idem.	"
Mouton.				Idem.	Idem.	"
Ruel.				Idem.	Idem.	"
Thureau.				Idem.	Idem.	"
Berthon.				Idem.	Clermont-Ferrand, central.	"
Brouillon.				Idem.	Idem.	"
Charmay.				Idem.	Idem.	"
Delbos.				Idem.	Idem.	"
Hostaniol.				Idem.	Idem.	"
Jouandou.				Idem.	Idem.	"
Labaye.				Idem.	Idem.	"
Mespouhès.				Idem.	Idem.	"
Plaisance.				Idem.	Idem.	"
Pointu.				Idem.	Idem.	"

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU SERVICES.	TRAITE- MENTS. fr.
MM. Ponchon			fr.	Surnumér ^{re}	Clermont-Ferrand, central.	fr.
Pommier			"	Idem	Idem	"
Roucheux			"	Idem	Idem	"
Rouzeau			"	Idem	Idem	"
Thé			"	Idem	Idem	"
Thévenon			"	Idem	Idem	"
Bernard (L.)			"	Idem	Dijon, central	"
Bruty			"	Idem	Idem	"
Arnaud (P.-A.)			"	Idem	Bordeaux, central	"
Bergue			"	Idem	Idem	"
Bidon			"	Idem	Idem	"
Bourges			"	Idem	Idem	"
Bovier-Lapierre			"	Idem	Idem	"
Brouha			"	Idem	Idem	"
Cebannes			"	Idem	Idem	"
Catonet			"	Idem	Idem	"
Chagnacau			"	Idem	Idem	"
Clavé			"	Idem	Idem	"
Colonge			"	Idem	Idem	"
Delbrel			"	Idem	Idem	"
DubJanche			"	Idem	Idem	"
Dussau			"	Idem	Idem	"
Dupouy			"	Idem	Idem	"
Garibal			"	Idem	Idem	"
Gendreau			"	Idem	Idem	"
Godard			"	Idem	Idem	"
Halzuet			"	Idem	Idem	"
Hondet			"	Idem	Idem	"
Jeanbat			"	Idem	Idem	"
Lafitte			"	Idem	Idem	"
Lansalot			"	Idem	Idem	"
Lanusse			"	Idem	Idem	"
Lavie			"	Idem	Idem	"
Lespinasse			"	Idem	Idem	"
Manchot			"	Idem	Idem	"
Marbleu			"	Idem	Idem	"
Marot			"	Idem	Idem	"
Menvielle			"	Idem	Idem	"
Poujet			"	Idem	Idem	"
M ^{lle} s Colin	Postulante		"	Idem	Paris K	1,000
Spitz (P.-M.)	Employée	Paris K	1,000	Idem	Remiremont, téléph.	1,000
Spitz (M.-L.)	Postulante		"	Employée	Idem	1,000
Lagarde	Employée	Saint-Pourçain	1,000	Idem	Die	1,000
Hamaide	Postulante		"	Idem	Carignan	1,000
Delayre	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Fille	Employée	Orange	1,000	Idem	Aix-en-Provence	1,000
Pelgrin	Postulante		"	Idem	Orange	1,000
M ^{me} Langlois	Employée	Cette	1,300	Idem	Cette, téléphone	1,300
M ^{lle} s Robillard	Idem	Paris 60	1,300	Idem	Cette	1,300
Lagneau	Idem	En disponibilité	"	Idem	Paris 60	1,200
Becquet	Idem	Cambrai	1,200	Idem	Arras	1,200
Régnier	Idem	Roubaix, téléphone	1,300	Idem	Cambrai	1,300
Baudry	Postulante		"	Idem	Roubaix, téléphone	1,000
de Maret	Employée	Paris C	1,000	Idem	Rouen, téléphone	1,000
Salze	Idem	Rouen, téléphone	1,000	Idem	Paris C	1,000
Carré	Postulante		"	Idem	Challans	1,000
Gauthier	Employée	Paris B	1,000	Idem	Paris K	1,000
Vadot	Postulante		"	Idem	Paris B	1,000
Jaeguelin	Employée	Paris K	1,300	Idem	Paris, central	1,300
M ^{me} veuve Latour	Idem	Épernay, téléphone	1,100	Idem	Idem	1,100
M ^{lle} s Lecler	Postulante		"	Idem	Épernay, téléphone	1,000
Appert	Idem		"	Idem	Paris K	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lles} Obin	Postulante		"	Employée	Paris K	1,000
Chaillou	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Richard	Idem		"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Semmeley	Idem		"	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Vaslier	Idem		"	Idem	Paris B	1,000
Favreux	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Delmas	Idem		"	Idem	Idem	1,000
de Bassecourt	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Pradel	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Bardousse	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Lembert	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Gesse	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Schloegel	Idem		"	Idem	Paris F	1,000
Durvis	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Marcellin	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Fourié	Idem		"	Idem	Paris I	1,000
Ronchon	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Clouet	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Brugel	Idem		"	Idem	Paris R	1,000
Mollet	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Pargoire	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Lesur	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Faval	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Nonjan	Idem		"	Idem	Paris S	1,000
Goulet	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Nicod	Idem		"	Idem	Idem	1,000
Laly	Idem		"	Idem	Idem	1,000
M ^{me} Galinier	Idem		"	Idem	Idem	1,000
M ^{lles} Calmels (M.)	Employée	Lyon, central	1,000	Idem	Lyon, téléphone	1,000
Dantand	Empl. auxi- liaire	Thonon	R ^{on} , 1,000	Empl. auxi- liaire	Lyon, central	R ^{on} , 1,000
M ^{me} Grammont	Employée	Moulins	1,200	Employée	Thonon	1,200
Forest	Idem	La Charité	1,000	Idem	Moulins	1,000
M ^{lles} Prioux	Postulante		"	Idem	La Charité	1,000
Boutier	Employée	Saint-Jean-d'Angély	1,300	Idem	Poitiers R. P	1,300
M ^{me} Vignoux	Idem	Paris B	1,000	Idem	Paris K	1,000
M ^{lle} Favreau	Idem	Paris K	1,000	Idem	Paris B	1,000
M ^{mes} Bouvier	Idem	Paris 103	1,300	Idem	Paris K	1,300
Grimblot	Idem	Paris 72	1,000	Idem	Paris 103	1,000
Laly	Idem	Paris, central	1,300	Idem	Paris 72	1,300
M ^{lle} Hérauld	Idem	Rueil, téléphone	1,300	Idem	Paris, central	1,300
M ^{mes} Rontean	Idem	Argenteuil, téléph	1,000	Idem	Rueil, téléphone	1,000
Leblond	Receveuse	Cergy	1,400	Idem	Argenteuil, téléph	1,400
Leclercq	Idem	Mont-Saint-Eloi	1,400	Idem	Roubaix, téléphone	1,400
M ^{lles} Turpin	Employée	Gisors	1,200	Idem	Paris K	1,200
Cressent	Postulante		"	Idem	Gisors	1,000
M ^{me} Dauphin	Employée	Saint-Tropez	1,200	Idem	Marseille, téléph	1,200
M ^{lle} Otto	Idem	Marseille, téléphone	1,200	Idem	Saint-Tropez	1,200
M ^{me} Labant	Idem	Toulouse, central	1,300	Idem	Caen, central	1,300
Lacassagnère	Idem	Grenade-s.-Garonne	1,200	Idem	Toulouse, central	1,200
M ^{lles} Babi	Idem	Béthune, téléphone	1,000	Idem	Grenade-s.-Garonne	1,000
Lemmens	Postulante		"	Idem	Béthune, téléphone	1,000
Lecordeux	Employée	Mamers	1,100	Idem	Caen, central	1,100
Briel	Postulante		"	Idem	Mamers	1,000
M ^{me} Bourdic	Employée	Carpentras	1,000	Idem	Nîmes, central	1,000
M ^{lles} Vilarem	Postulante		"	Idem	Carpentras	1,000
Dambroun	Receveuse	Thumeries	1,200	Idem	Uzès	1,200
Lainé	Postulante		"	Idem	Fougères	1,000
Flandre	Employée	Lyon, central	1,200	Idem	Lyon, téléphone	1,200
M ^{me} Pellat	Idem	Lyon, téléphone	1,800	Idem	Lyon, central	1,800
M ^{lles} Henry	Idem	Jussey	1,200	Idem	Vesoul, téléphonc	1,200
Arbillot	Postulante		"	Idem	Jussey	1,000
Piolot	Employée	Annonay	1,000	Idem	Avignon, téléph	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES ou services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{lles} Rigaud.....	Employée...	Méru.....	1,000	Employée..	Annonay.....	1,000
Debasseux.....	Postulante..	"	Idem.....	Méru.....	1,000
Lecomte.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris G.....	1,000
M ^{me} Lemaire.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Paris K.....	1,200
M ^{lles} Thébault.....	Idem.....	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris G.....	1,000
Quintin.....	Idem.....	Pontoise, téléph.	1,000	Idem.....	Paris K.....	1,000
M ^{me} Richard.....	Idem.....	Givors.....	1,000	Idem.....	Pontoise, téléph.	1,000
M ^{lles} Combe.....	Idem.....	Carcassonne, téléph.	1,200	Idem.....	Bordeaux, téléph.	1,200
Le Terrier.....	Idem.....	Aubusson.....	1,000	Idem.....	Carcassonne, télé- phone.	1,000
Givandan.....	Idem.....	Marseille, téléph.	1,500	Idem.....	Marseille, central.	1,500
Chabanne.....	Idem.....	Avignon, R. P.....	1,100	Idem.....	Marseille, téléph.	1,200
M ^{me} Michelange.....	Idem.....	Montpellier, centr.	1,300	Idem.....	Avignon R. P.....	1,300
M ^{lles} Leboulanger.....	Idem.....	Le Tréport.....	1,100	Idem.....	Valognes.....	1,100
Olivier.....	Idem.....	La Ferté-Macé.....	1,200	Idem.....	Le Tréport.....	1,200
Carruel.....	Postulante..	"	Idem.....	La Ferté-Macé.....	1,000
Böllinger.....	Idem.....	"	Idem.....	Nancy, central.....	1,000
Quéva.....	Idem.....	"	Idem.....	Saint-Pol.....	1,000
Chassomery.....	Employée...	Lyon-Brotteaux.....	1,000	Idem.....	Lyon, téléph.....	1,000
Peyrard.....	Idem.....	Clermont - Ferrand R. P.....	1,000	Idem.....	Lyon-Brotteaux.....	1,000
Gérard (M.).....	Idem.....	Amiens, téléphone.	1,000	Idem.....	Lyon, téléphone..	1,000
Gontier de Bi- rau.....	Idem.....	Paris B.....	1,300	Idem.....	Paris K.....	1,300
Pennelier.....	Idem.....	Reims, téléphone..	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Gérard (H.).....	Idem.....	Reims, Vesle.....	1,000	Idem.....	Reims, téléphone..	1,000
Villeroi.....	Postulante..	"	Idem.....	Reims, Vesle.....	1,000
Dervillé.....	Employée...	Paris K.....	1,000	Idem.....	Paris B.....	1,000
Dujon.....	Idem.....	Paris B.....	1,000	Idem.....	Paris K.....	1,000
Guirouilh.....	Postulante..	"	Idem.....	Bordeaux, téléphone	1,000
Dholin.....	Employée...	Lille, téléphone..	1,400	Idem.....	Lille, central.....	1,400
Wilson.....	Idem.....	Idem.....	1,300	Idem.....	Idem.....	1,300
Boulot.....	Empl. auxi- liaire.	Idem.....	Ron, 1,300	Empl. auxi- liaire.	Idem.....	Ron, 1,300
M ^{me} Droulez.....	Employée...	Idem.....	1,200	Employée...	Idem.....	1,200
M ^{lles} Gaultier.....	Postulante..	"	Idem.....	Lille, téléphone..	1,000
Lejeune (J.-J.).....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Delerive.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Lejeune (M.-L.).....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Duval.....	Idem.....	"	Idem.....	Tourcoing, téléph.	1,000
Gerrebout.....	Idem.....	"	Idem.....	Le Havre, téléph.	1,000
M ^{me} Baudère.....	Empl. auxi- liaire.	Rouen, téléphone..	Ron, 1,400	Empl. auxi- liaire.	Idem.....	Ron, 1,400
M ^{lles} Blangy.....	Postulante..	"	Employée...	Rouen, téléphone..	1,000
Plantard.....	Employée...	Clichy-la-Garenne.	"	Idem.....	Paris K.....	1,000
Carne.....	Postulante..	"	Idem.....	Clichy-la-Garenne..	1,000
Plessis.....	Employée...	Paris 70.....	1,200	Idem.....	Paris K.....	1,200
Valette.....	Idem.....	Saint-Amand.....	1,000	Idem.....	Paris 70.....	1,000
Sirap.....	Postulante..	"	Idem.....	Saint-Amand.....	1,000
M ^{me} Laurent.....	Employée...	Paris K.....	1,100	Idem.....	Paris I.....	1,100
M ^{lles} Ferracci.....	Postulante..	"	Idem.....	Saint-Pourçain.....	1,000
Sys.....	Employée...	Rennes, central..	1,200	Idem.....	Paris, central.....	1,200
M ^{me} Le Goff.....	Idem.....	Fougères.....	1,200	Idem.....	Rennes, central..	1,200
M ^{lles} Le Fils.....	Idem.....	La Flèche.....	1,100	Idem.....	Fougères.....	1,100
Février.....	Postulante..	"	Idem.....	La Flèche.....	1,000
Lecordeux.....	Idem.....	"	Idem.....	Idem.....	1,000
Vauthier.....	Employée...	Chaumont.....	1,300	Idem.....	Saint-Étienne - Ba- douillère.	1,300
M ^{me} Rouèche.....	Idem.....	En disponibilité..	"	Idem.....	Chaumont.....	1,000
M ^{lle} Zadunayski.....	Postulante..	"	Idem.....	Paris K.....	1,000

NOMS DES AGENTS.	SITUATION ANCIENNE.			SITUATION NOUVELLE.		
	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.	GRADES.	RÉSIDENCES OU services.	TRAITE- MENTS. fr.
M ^{me} Safray	Postulante	"	Employée. . .	Paris K.	1,000
M ^{lles} Tingaud	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Bord	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Hym	Idem.	"	Idem.	Paris B.	1,000
Le Lièvre	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Métayer	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Fourty	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Albert	Idem.	"	Idem.	Paris C.	1,000
Delmas	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Briens	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Souverbielle	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
M ^{me} Massonneau	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
M ^{lles} Ardisson	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Laurent	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Vandombre	Idem.	"	Idem.	Paris F.	1,000
Petit (L. E.)	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Ollier	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Jacquot	Idem.	"	Idem.	Paris I.	1,000
Pécaut	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Vergnaud	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Toulouse	Idem.	"	Idem.	Paris R.	1,000
Gollinet	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Vuillermoz	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Froment	Idem.	"	Idem.	Paris S.	1,000
Degos	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Vert	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Petit (M. T.)	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
Diéner	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000
M ^{me} veuve Barbé	Idem.	"	Idem.	Idem.	1,000

